



UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, SCIENCES DE GESTION
ET SCIENCES COMMERCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Option : Economie Monétaire et Bancaire

Thème

**Evaluation de niveau de bancarisation en Algérie : cas de la
commune de Ouadhias**

Réalisé par :

Mr. DJEBARI Belkacem

Mr. HARGAS Amar

Dirigé par :

Mr. ABIDI Mohammed

M.C. B FSEGC.UMMTO

Devant le jury composé de :

Président : M^{me} GUERMAH Hayet

Examinatrice : M^{me} LOUGGAR Rosa

Rapporteur : M^r ABIDI Mohammed

Maitre assistante classe B, FSEGC, UMMTO

Maitre assistante classe A, FSEGC, UMMTO

Maitre de conférences classe B, FSEGC, UMMTO

Promotion 2018

Remerciement

*Nous remercions le bon dieu de nous avoir donné la force, le courage et la patience
pour achever ce travail.*

*Nous remercions tout particulièrement monsieur ABIDI MOHAMMED d'avoir
accepté d'être notre encadrant. Ses précieux conseils et sa patience nous ont permis
de mener à terme notre travail.*

*Nous remercions également l'ensemble du personnel de la BADR de Ouadhias qui
nous a fourni les informations nécessaires à la réalisation du présent mémoire.*

*Nous remercions également les membres du jury qui nous ont fait honneur
d'accepter de juger ce travail et participer à la soutenance.*

*Nous réservons ici une place particulière pour remercier vivement nos familles pour
leur affection et leur soutien continu, et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une
autre, nous ont aidés et encouragés à la réalisation de ce modeste travail.*

Dédicaces

Je tiens sincèrement à dédier ce modeste travail à mes chers parents pour leurs sacrifices, leurs soutiens, ainsi la confiance totale qu'ils m'ont accordée, surtout pour leur patience ;

Mes très chers frères HAKIM, LOUNES et NASSIM ;

Ma grand-mère MALHA ;

Mes chères tantes DJAMILA et ROZA ;

Ma grand-mère paix a son âme (à jamais dans nos cœurs) ;

Tous mes amis, ainsi que tous ceux qui me sont très chers.

Belkacem

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

À mes chers parents.

À ma sœur et mon frère.

À toute ma famille

À tous mes amis, Arezki, Brahim, Mohsaid, Toto.

À tous ceux qui ont contribué à ma réussite de près ou de loin.

Amar

Sommaire

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale 2

Chapitre 1 : Cadre théorique sur la banque

Section 1 : Notions générales sur la banque 8

Section 2 : le Système de paiement..... 16

Section 3 : La performance du système bancaire 28

Chapitre 2 : Evaluation du niveau de la bancarisation en Algérie

Section 1 : Présentation du système bancaire Algérie..... 46

Section 2 : le cadre conceptuel et mesure de la bancarisation 52

Section 3 : Contraintes de développement de la bancarisation au niveau régional et national 60

Chapitre 3: Analyse du niveau de bancarisation dans la commune de Ouadhias

Section 1 : Présentation de L'ORGANISME D'ACCUIL (BADR) 70

Section 2 : Méthodologie de l'enquête 79

Section 3 : Culture bancaire et identification de la relation banque-client 90

Conclusion générale 104

Bibliographie

Liste des tableaux

Liste des graphes et schémas

Annexes

Table des matières

Liste des abréviations

Liste des abréviations

DPAT : Direction de la planification et d'aménagement du territoire

DAB : Distributeurs Automatique de Billet

GAB : Guichet Automatique de Billet

RIB : relevé d'identité bancaire

TIP : titre interbancaire de paiement

CESF : Conseil Economique et Social Français

CPA : crédit populaire d'Algérie

BNA : banque nationale d'Algérie

RMI : réseau monétique interbancaire

SATIM : Société d'Automatisation Interbancaire et de Monétique

BADR : Banque d'Agriculture et du Développement Rural

BEA : Banque Extérieure d'Algérie

BDL : Banque de Développement Local

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

CNMA : Caisse National de Mutualité Agricole

SPA : société par actions

ISO : l'Organisation internationale de normalisation

CAR : Capital Asset Ratio

PIB : Produit Intérieur Brut

PNB : Produit Net Bancaire

RBE : Résultat Brut D'exploitation

RE : Résultat d'Exploitation

CAD : Caisse Algérienne de Développement

BTP : Bâtiment et Travaux Publiques

TB : taux de bancarisation

CMC : Conseil de la Monnaie et du Crédit

CCP : Compte Courant Postal

PED : Pays En Développement

TPE : Terminaux de Paiement Electronique

PVD : Pays en Voie de Développement

TPE : Terminaux de Paiement Electronique

PME : Petite et Moyenne Entreprise

BCIA : Banque du Commerce et de l'Industrie d'Algérie

BGM : Banque Générale Méditerranéenne

AIB : Algérien international Bank

NIF : Numéro d'Identification Fiscal

DPSB : Direction de programmation et suivie budgétaire

ANGEM : Agence National de Gestion du Micro-crédit

ANSEJ : Agence National de Soutien de l'Emploie des Jeunes

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

Introduction générale

Introduction générale

Pierre angulaire de toute économie, les banques occupent une place centrale dans le financement de l'économie. Elles ont la responsabilité collective de la gestion des moyens de paiement et elles se présentent comme l'un des principaux garants de la solidité et de la compétitivité de l'activité économique d'un pays.

Les banques sont des acteurs majeurs des économies contemporaines ; partenaires habituels des entreprises et des particuliers, dont leur rôle principal est la gestion de la liquidité entre offreurs et demandeurs de capitaux en se dotant des instruments de paiements (chèque, virement, effet de commerce, carte bancaire, ...), et l'offre de services aux clients.

Le processus d'appropriation et d'utilisation des services bancaires par la population dans un pays ou une zone géographique désigne un acte **de bancarisation**. Ce dernier représente un phénomène économique et financier, qui a pris naissance dans les pays développés au XXe siècle ou il s'est largement intensifié et étendu à des degrés divers au reste du monde.

Cependant, dans les pays en développement et les pays pauvres, le taux de la bancarisation demeure faible, car le niveau de la bancarisation est principalement lié au niveau du développement économique, sachant que plus un pays est développé, plus son niveau de bancarisation est élevé et inversement.

A cet effet, des réformes sur le plan économique et monétaire ont été engagées particulièrement en Algérie depuis 1990, pour promouvoir le secteur bancaire et la bancarisation de masse, recommandé par la banque mondiale...

Ces réformes ont permis la mise en œuvre du processus de libéralisation interne et externe du système bancaire Algérien, qui se concrétise par des mutations plus ou moins profondes tant sur le plan structurel que fonctionnel.

Sur le plan structurel, les banques publiques existantes sont consolidées, tandis que les banques de statut privé notamment à capitaux étrangers s'implantent en Algérie. Mais avant cette libéralisation, le système bancaire était totalement sous le monopole de l'Etat, avec le nouveau cadre juridique une série de mesures est prise afin d'attirer les investisseurs privés dans ce secteur.

Sur le plan fonctionnel, on assiste depuis cette libéralisation à la déspecialisation des banques, qui deviennent universelles. Cette nouvelle tendance devait permettre d'élargir leurs activités et diversifier leur gamme de produits.

L'extension du réseau bancaire Algérien cumulé depuis deux décennies 29 banques et établissements financiers de statut privé national et étranger, caractérisée par une fluctuation d'émergence et de disparition des banques. Ce réseau dénombre aussi à la fin de 2016 seulement 1484 agences bancaires, un million de cartes bancaires en circulation et 1250 Distributeurs automatiques de billets répartis sur l'ensemble du territoire national pour une population totale de 37,1 millions d'habitants.

Problématique de l'étude

Dans notre cas nous allons essayer d'apporter les éléments de réponse à la question centrale suivante : **quel est le niveau de bancarisation au sein de la commune de Ouadhias ?**

Pour ce faire, nous avons adopté les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : le niveau de bancarisation dans la commune de Ouadhias caractérisé par une amélioration considérable en termes de nombre de compte ouverts.

Hypothèse 2 : le niveau de bancarisation dans la commune de Ouadhias demeure encore modeste et moins développé.

Choix du sujet

Le choix de notre thème se justifie d'un côté, par le rôle qu'occupe le système bancaire au sein d'une économie, et de l'autre côté, par l'importance tant accordée à la question de la bancarisation de l'économie algérienne. Elle a toujours été considérée comme l'une des vulnérabilités de notre économie.

Objectif de notre étude

L'objectif de notre travail se subdivise en deux : plan théorique qui porte sur quelques notions de la banque, bancarisation et du système bancaire Algérien. Ces derniers, vont nous permettre d'identifier le fonctionnement et l'évolution du système bancaire Algérien. Sur le

cas pratique nous essayerons d'analyser le niveau de bancarisation enregistré dans la commune de Ouadhias.

Méthodologie de recherche

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons adopté, une visée compréhensive et descriptive basée sur des notions théoriques et fondées sur des recherches bibliographiques qui sont la consultation des ouvrages, mémoires, thèses, documents, revues, articles pour élucider un certain nombre de concepts en rapport avec le thème choisi.

Pour la collecte des données sur le terrain, nous avons élaboré un questionnaire qui a été distribué auprès de la population de Ouadhias et des organismes comme la direction de la planification et d'aménagement du territoire (DPAT), les agences bancaires de la commune et les bureaux de poste dont l'objectif est de tenter d'analyser le niveau de bancarisation.

Pour les outils de recherches, on a fait recours à la recherche documentaire et bibliographique dans un premier niveau, le second niveau qui concerne la collecte des données du terrain, on a privilégié l'entretien non directif comme outil d'investigation afin de collecter de manière vivante les informations recherchées. Interviewé l'intéressé nous a paru essentiel afin de pouvoir expliquer l'objectif de notre recherche dans un contexte de libre conversation, les personnes ont pu s'exprimer en toute liberté et nous en contrepartie était de mieux cerner le sujet.

Le questionnaire nous a permis d'effectuer une pré-enquête qui s'est déroulée au cours de la période du 16 avril jusqu'au 16 juin. Elle avait comme objectif de répondre à la deuxième hypothèse du travail et juger la capacité du questionnaire à apporter des éléments à notre problématique.

L'échantillon de notre enquête s'est fait sur la base de la méthode d'échantillonnage par quotas qui consiste à reprendre les caractéristiques de la population de la commune de Ouadhias sur l'échantillon enquêté de telle sorte à avoir une structure similaire. Cette dernière nous apparaît comme la plus adéquate pour assurer le maximum de représentative de l'échantillon d'étude.

Structure de l'étude

Le plan de notre recherche comporte trois chapitres, chacun est subdivisé en trois sections. Les deux premiers chapitres qui sont d'ordre théorique ; le premier chapitre est consacré aux généralités sur la banque et quant au second chapitre, porte sur l'évaluation du niveau de la bancarisation en Algérie. Le troisième chapitre fera l'objet d'une analyse empirique dans l'objectif est d'évaluer la contribution de la population de Ouadhias afin d'analyser le niveau de bancarisation par le biais d'une étude de cas.

Chapitre 1 :

Cadre théorique sur la

banque

Introduction

A partir du milieu des années 80, les systèmes bancaires ont été pris dans un nouveau mouvement global de libéralisation financière, ces derniers ont pour effet d'accroître la pression concurrentielle qui s'exerçait sur les banques.

Le secteur bancaire occupe une place importante dans le financement de l'économie de tous les pays quel que soit leur niveau de développement « Sans banquier point d'échange de richesses de stimulant à la production, à la distribution, et à la consommation »¹.

Ce chapitre sera scindé en trois sections ;

Dans la première section nous présenterons la notion de banque dans son ensemble, ainsi que ses fonctions et ses typologies ;

Dans la seconde section nous exposerons le système de paiement utilisé par les banques, que ce soit son évolution, les moyens de paiement classique et en dernier lieu les moyens de paiement moderne : la monétique.

Enfin, nous conclurons ce chapitre par une troisième section qui portera sur la performance du système bancaire.

¹ : V.DESCHANEL Jean-pierre, Droit bancaire. L'institution bancaire, Dalloz, 1995, n° p.1

Section 1 : Notions générales sur la banque

La banque dans son fonctionnement d'intermédiaire financier, joue un rôle capital dans la promotion et le développement de toute activité économique ; c'est en exerçant son double rôle de collecteur de ressources, et de distributeur de crédits que la banque accomplit sa véritable tâche dans le circuit économique.

1.1. Définition

Le concept « banque » revêt plusieurs dimensions, ainsi, nous allons prendre l'explication de cette notion selon plusieurs aspects : étymologique, juridique et économique qui s'imbriquent entre eux.

1.1.1. Aspect étymologique

L'origine du terme « banque » dérive du concept Italien Banco, et le mot BANQUE n'apparaît dans la langue française qu'au milieu du XV^{ème} siècle, les premiers banquiers de l'époque sont ceux qui activent derrière la table sur laquelle s'installe les spécialistes du change de billets qui achètent et vendent les différentes pièces de monnaie qui circulent en Italie à cette époque².

1.1.2. Aspect juridique

Aux termes des articles 66, 67, 68 et 69, de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, complétant et modifiant la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque, ces intermédiaires peuvent effectuer certaines opérations connexes à leurs activités. Les opérations de banque sont³ :

- La collecte des fonds du public ;
- L'octroi des crédits ;
- La mise à disposition de la clientèle des moyens de paiements et la gestion de ceux-ci.

² : P. Garsnaul et S. pariani « la banque fonctionnement et stratégie » édition : economica, Paris, 1997.

³ : Chabha BOUZAR, « Systèmes financiers mutations financières et bancaires et crises », éd El-Amel, 2010, page 93.

1.1.3. Aspect économique

La banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers ou entreprises, qui avance et reçoit des fonds et crée des moyens de paiements⁴.

« Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opération de crédit ou en opérations financières.

La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

En intercalant (interposant) son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.

En mettant en relation direct les offreurs et les demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier notamment), c'est le phénomène de désintermédiation »⁵.

1.2. Typologie des banques

Concernant la typologie des banques, nous distinguons généralement quatre catégories:

1.2.1. Banque centrale (banque d'Algérie)

La banque centrale est une institution qui gère la monnaie d'un pays. Elle émet des billets de banque (d'où leurs noms d'institutions d'émissions), met en œuvre la politique monétaire, conserve les réserves de change d'un pays et surveille le système financier⁶.

1.2.2. Banque universelle

La banque universelle est l'envergure de la gamme des produits et services offerts. En effet, un établissement bancaire universel ambitionne d'être le principal interlocuteur d'une large clientèle en répondant à leurs divers besoins financiers, souvent ces clients sont attirés par l'avantage de sécurité et confrontés par le fait que la banque concernée a les moyens

⁴ : GAUCHON P : vocabulaire d'actualité économique, éd. Ellipses, Paris 1994.

⁵ : GAUCHON P : vocabulaire d'actualité économique, éd. Ellipses, Paris 1994.

⁶ : MIKDASHI Z : les banques à l'ère de la mondialisation, éd. ECONOMICA, Paris 1998.

appropriés (expérience, ressources matérielles, management) pour obtenir les avantages de diversifier ses activités.

1.2.3. Banques primaires (banques commerciales)

Elles comprennent trois catégories de banques qui se présentent comme suit :

➤ Banques de dépôts

Elles se définissent aussi par le terme “ banques de crédit “ puisque leur rôle est de collecter l'épargne des déposants sous forme de dépôt à vue et de les redistribuer sous forme de crédit à court terme. Ces banques jouent un rôle important dans le circuit des capitaux (financement).

➤ Banques d'affaires

Les banques d'affaires sont des banques qui s'engagent sur le long terme par le biais de participations dans des entreprises. Elles financent sur leurs fonds propres ou sur des emprunts à long terme des projets économiques (création, développement des sociétés) leurs rôles sont essentiels dans la mesure où leurs participations leur permettent d'avoir des sièges aux conseils d'administration des plus grandes entreprises et donc intervenir dans la gestion de celles-ci.

➤ Banque de crédit à moyen et long terme

Sont celles dont l'activité principale consiste à ouvrir des crédits dont l'échéance est égale ou inférieure à deux ans, elles ne peuvent pas recevoir des dépôts sauf autorisation pour une échéance inférieure à cette durée.

1.2.4. Les Banques islamiques

« Le système bancaire islamique qui possède des préceptes de l'islam, s'organise autour de trois principes fondamentaux à savoir⁷ :

- Interdiction de fixation de taux d'intérêt ;
- Partage du profit ou des pertes résultant d'investissements ;
- Promotion des investissements productifs, créateurs de richesses et d'emplois».

⁷ : BOUYAKOUB F : l'entreprise et le financement bancaire, éd. CASBAH, Alger, 2003, PP.271,272.

1.3. Les différentes fonctions des banques

Selon François DESMICHT⁸, les fonctions de la banque, dans toutes leurs formes sont relativement les mêmes et se présentent comme suit :

- La collecte de ressources auprès de la clientèle.
- L'octroi de crédits à la clientèle.

Ces deux dernières représentent la fonction d'intermédiation bancaire.

- La gestion des liquidités.
- L'offre de services.

1.3.1. La fonction d'intermédiation bancaire

Les activités des agents économiques génèrent des capacités et des besoins de capitaux, la rencontre de l'offre et de la demande de ces capitaux peut être réalisée selon deux procédés :

- Par l'intermédiaire des banques
- Par l'intermédiaire des marchés financiers.

Cependant la fonction d'intermédiation bancaire est la base de métier de la banque, elle peut être définie comme suit :

« L'activité bancaire met en rapport offreurs et demandeurs de capitaux en intercalant son bilan entre eux⁹. A partir de cette définition nous pouvons dire que l'intermédiation est la collecte de fonds pour leur propre compte auprès des offreurs et ensuite les prêter aux demandeurs par l'intermédiaire des prêteurs.

1.3.1.1. La collecte de fonds (les ressources des banques)

Les ressources principales des banques sont les dépôts à vue, les dépôts à terme ainsi que les fonds propres.

⁸ : DESMICHT François, « pratique de l'activité bancaire », 2^{ème} édition DUNOD, Paris, 2007.

⁹ : GRASUAULT.P et PRIANI.S : La banque ; fonctionnement et stratégie ; édition Economique, Paris, 1997, p.22.

➤ Les dépôts à vue : Ce sont des fonds qui sont confiés par la clientèle à la banque avec cette possibilité de pouvoir les retirer, à tout moment, sans préavis. Ces fonds ne sont pas rémunérés par la banque.

- Les dépôts à terme : Ce sont des fonds qui sont placés par la clientèle auprès des banques en contrepartie d'une rémunération. Le taux de rémunération de ces fonds par la banque varie généralement en fonction de la durée du placement.

➤ Les fonds propres : Les fonds propres sont la première ressource de la banque, ils sont constitués par les apports des associés ainsi que les bénéfices conservés sous forme de réserves ou de report à nouveau.

1.3.1.2. Les emplois de la banque (les financements)

Parmi les principaux emplois de la banque, nous trouvons les financements à court terme, à moyen terme, à long terme et les prises de participation.

➤ Les financements à court terme : Ils représentent des concours accordés aux clients de la banque (entreprises et particuliers) en vue de solutionner un problème de trésorerie.

➤ Les financements à moyen et long terme : On peut dire que ce sont des prêts destinés notamment au financement des investissements des entreprises et des biens durables des particuliers.

➤ Parmi aussi les emplois, la participation des banques au financement des entreprises par le biais de prises de participations directes dans le capital de celles-ci.

On peut ajouter, le financement indirect des entreprises et des professionnels par la création et la dotation en capital des filiales spécialisées (le crédit-bail).

En général, nous pouvons dire qu'à la différence des autres activités réalisées par les banques, à savoir, les prestations de services et la fonction d'intermédiaire sur les marchés, et qui génèrent pour les banques des commissions, l'activité d'intermédiation produit une marge financière qui est la différence entre les produits perçus sur les emplois et le coût des ressources collectées.

Il est à noter aussi ; que l'octroi de prêts par la banque représente l'origine essentielle de la création monétaire.

De plus, nous pouvons ajouter que la fonction d'intermédiation est liée à la transformation des caractéristiques des dépôts reçus, cette transformation est relative aux caractéristiques des actifs transformés à savoir :

➤ **Les échéances**

C'est à dire le financement des projets d'investissements des entreprises par l'épargne collectée (généralement auprès des ménages) représente une transformation des ressources à court terme en créances à plus long terme.

➤ **La taille ou volume**

C'est à dire que les banques peuvent assurer le financement de projets lourds, mobilisant un capital plus important ou plus grand que l'épargne moyenne collectée auprès des déposants.

➤ **Le risque**

C'est à dire que les dépôts des épargnants subissent au niveau des banques un accroissement de risques, à partir de leur transformation en crédits, mais malgré cela, l'investissement des ressources collectées dans des portefeuilles très diversifiés d'entreprises et de projets conduit les banques à bénéficier des avantages de la diversification, et ainsi minimiser le risque de défaillance.

Donc, les banques doivent acquérir une certaine expertise et une efficacité importante dans la gestion et le contrôle des crédits consentis et des risques que peuvent engendrer ces crédits.

1.3.1.3.La fonction de liquidité

La fonction de liquidité est assurée par la banque, qui est dans l'obligation d'assurer aux déposants les facilités de liquidité et de transfert de fonds.

Cela peut s'expliquer par la transformation des ressources collectées par la banque, pour créer l'utilité ou le rendement approprié pour le client et pour la banque aussi, et à un

niveau de risque acceptable. A cet effet, la banque doit allouer des crédits en favorisant ceux de moindre risque, afin qu'elle puisse honorer ses engagements vis-à-vis des déposants qui désirent toujours la sécurité et aussi le libre accès à leurs fonds.

Nous pouvons ajouter aussi que les prêts bancaires sont par nature illiquides, et c'est à la banque de transformer ces actifs illiquides en dépôts bancaire qui constituent une assurance contre le risque d'illiquidité.

En général, les banques assurent à l'économie une liquidité à travers les crédits consentis.

1.3.2. La fonction d'offre de service

La banque offre un ensemble de services à ses clients qui donnent à facturation. Ces services portent sur les moyens de paiements, le change et les relations avec l'étranger, la gestion des titres et la location des coffres.

1.3.2.1. Les services sur les moyens de paiements

Le service le plus important concerne la distribution de carte bancaire et les autres services sont liés aux opérations sur chèques.

- **Les cartes bancaires** : ce sont un moyen de paiement qui permet au client :
 - Le retrait d'espèce aux distributeurs automatiques (DAB : Distributeurs Automatique de Billet) et aux guichets automatique (GAB : Guichet Automatique de Billet) ;
 - Le paiement des biens et services chez les commerçants et les fournisseurs.
- **Les services sur chèques** : ils comportent à leurs tours trois services :
 - Les oppositions sur chèques qui en raison de perte de ce dernier, le client demande à la banque de faire opposition à ces formules lors de leur présentation via la compensation.
 - La recherche de chèque émis ou la banque peut également fournir la photocopie de chèque émis par un client, à sa demande.
 - L'émission de chèques de banque qui est émis à l'ordre d'un bénéficiaire désigné par le client, ce chèque sera débité sur le compte du client.

1.3.2.2. Les services sur comptes de dépôt

Il est fourni à la demande et il est également inclut dans chaque chéquier. Ce service est gratuit.

1.3.2.3. L'échange et les relations avec l'étranger

La banque assure le change manuel pour les clients (vente ou achat de devise) et réalise les transferts internationaux (par chèque ou par virement, en provenance ou à destination de l'étranger).

1.3.2.4. La gestion personnalisée de portefeuille titres

Certains clients souhaitent se constituer leur propre portefeuille de titres et autres valeurs mobilières, en choisissant la banque comme intermédiaire financier.

1.3.2.5. La location de coffres

C'est l'un des services les plus anciens, la banque loue à ses clients des coffres de différentes tailles pour l'entrepôt de valeurs, bijoux, documents importants, ... etc.

1.3.2.6. Services d'offre de conseil

La fonction de conseil est une mission large et valorisée pour les banques, cela s'explique par la complexité des opérations financières surtout dans la gestion des risques et l'avis d'experts financiers de la banque pour les entreprises qui désirent créer des directions financières pour les centres de profit. La fonction de conseil peut toucher aussi les domaines de fiscalité, de gestion de patrimoine, gestion de la trésorerie, les opérations d'assurance, les opérations d'ingénierie financière et autres.

En général, cette fonction est très importante surtout pour les entreprises qui peuvent exploiter et bénéficier des expériences et de l'expertise des banques dans plusieurs domaines, et qui lui seront utiles dans leur prise de décision.

Section 2 : le Système de paiement

Le système de paiement d'une économie donnée est un bon indicateur de son fonctionnement, en particulier dans le contexte d'une économie de marché.

2.1.L'évolution des moyens de paiement

Un système de paiement est l'ensemble des moyens et mécanismes qui permettent de réaliser des transactions dans une économie. Cette définition nous renvoi à l'étude des formes de la monnaie à travers l'histoire, et peut ainsi constituer un moyen pour comprendre la monnaie.

2.1.1. La monnaie marchandise

Les premières monnaies, constituées par des produits faisant l'objet de larges courants d'échange, tiraient leur valeur de leur emploi sous forme de marchandises ; il en a été notamment ainsi pour le bétail. La nécessité d'obtenir à la fois une grande valeur sous un faible volume, une conservation aisée et une homogénéité facilitant la division de la marchandise-étalon conduisit à recourir à des métaux précieux : l'or et l'argent constituèrent pendant longtemps les monnaies les plus courantes.

2.1.2. La monnaie métallique

La monnaie métallique a d'abord été pesée puis comptée et enfin frappée. Le monnayage proprement dit, c'est-à-dire la frappe des pièces de monnaie portant la marque du prince, est apparue au VIIe siècle avant Jésus-Christ dans les cités grecques d'Ionie et dans le royaume de Sardes en Lydie. La découverte des pièces dans les trésors enfouis sous des temples fait estimer l'apparition des premières monnaies frappées vers 640-630 A.J.

2.1.3. La monnaie papier

L'or et l'argent ont constitué pratiquement à eux seuls la masse monétaire jusqu'au début du XIX siècle. A cette époque, le développement de l'industrie entraîna un accroissement de la production, donc des marchandises proposées aux consommateurs. La production d'or et d'argent s'adaptait mal au volume croissant des échanges et c'est dans ce contexte que le billet de banque connut son véritable essor. La première forme de billet dont on peut faire état est le billet représentatif de la monnaie métallique. C'est ce qu'on appelait le

« certificat de métal » ou le « récépissé de dépôt » que l'on considère comme le prédécesseur du billet. A l'occasion du dépôt d'espèces métalliques, les récépissés de dépôt circulaient comme une véritable monnaie.

Pour faire face aux besoins des entrepreneurs, les banques prêtèrent alors des espèces métalliques déposées chez elles en les remettant en circulation, ou plus simplement en créant des billets au porteur représentatifs des dites espèces. Il leur suffisait de garder une encaisse en or et argent suffisante pour faire face aux demandes éventuelles de remboursement : le billet de banque était né.

Dès le XVII^e siècle, mais surtout au XVIII^e siècle, les banques émettent des billets contre dépôt d'or et compte sur le fait que la totalité des porteurs de billets ne réclameront pas au même moment leur reconversion en or. Elles prennent ainsi un risque d'illiquidité.

Après 1914, le billet n'est plus convertible sauf contre lingots d'or entre 1928 et 1936, il va dès lors constituer la majeure partie de la masse monétaire. Le billet n'est plus représentatif, comme à l'origine des espèces métalliques ; il s'est substitué à elles en devenant lui-même une monnaie dite « fiduciaire ».

2.1.4. La monnaie fiduciaire

Le mot fiduciaire est dérivé du latin FIDUCIA qui veut dire confiance, car ce dernier est nécessaire pour attribuer une valeur à un papier ou à des pièces métalliques.

La monnaie fiduciaire est utilisée pour effectuer les règlements de proximité de faible montant que ce soit par des billets de banque ou par la monnaie divisionnaire.

- Le billet de banque sert d'instrument monétaire, c'est-à-dire de moyen de paiement d'intermédiaire dans les échanges et il est émis par les Banques d'Emission, en vertu d'un privilège spécial que leur confère l'Etat.

- Par contre, la monnaie divisionnaire sert dans le cas de petites coupures circulant fréquemment, le métal est moins sujet à l'usure que le papier, la valeur nominale des pièces est sans rapport avec leur valeur marchande, c'est-à-dire le prix que l'on pourrait en retirer en vendant au poids le métal dont elles sont constituées.

2.1.5. La monnaie scripturale

Le nom de la monnaie scripturale dérive du latin *scriptura*, signifiant écriture. Cette monnaie est ainsi appelée parce qu'elle est transférée par simple jeu d'écriture d'un compte à l'autre par l'intermédiaire des instruments de paiement que seuls les établissements de crédit sont habilités à émettre.

2.1.6. La monnaie électronique

Avec le développement de l'informatique et des ordinateurs bon marché, il est facile d'effectuer des paiements par internet, notamment pour des dépenses récurrentes, on trouve les cartes de crédits, les cartes de débits, les cartes à puces et les cartes prépayées.

2.2. Les moyens de paiements classiques ou scripturaux

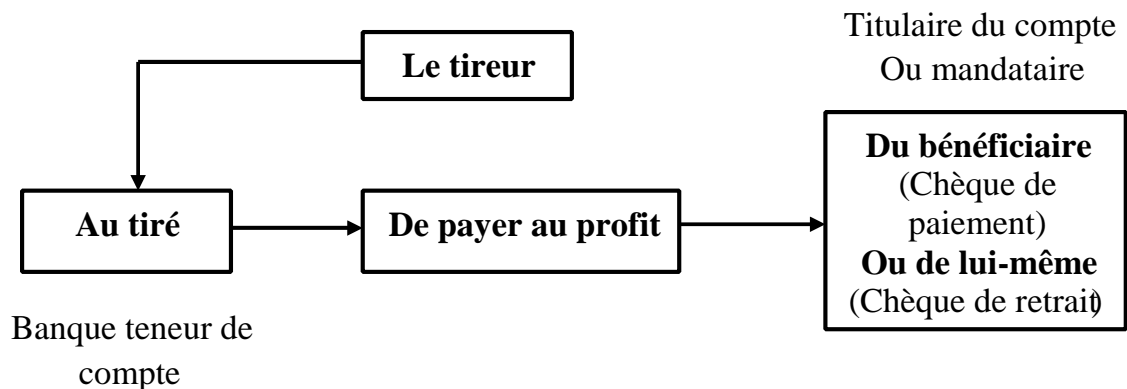
Les progrès en matière d'intermédiations bancaires ont entraîné l'évolution et la diversité des instruments de paiement, jusqu'aux années 70, on utilisait presque exclusivement le chèque et, de façon plus limitée, le virement. Depuis, les instruments se sont diversifiés et leurs emplois se sont développés.

2.2.1. Le chèque

Selon Guy Caudamine et Jean Montier le chèque est un écrit par lequel le client d'une banque ou d'un organisme assimilé lui donne l'ordre de prélever une somme sur son compte et de la verser à une personne qu'il désigne, qui peut être soit lui-même soit un tiers. La personne qui émet le chèque est le tireur, la banque sur laquelle le chèque a été émis est le tiré et la personne en faveur de qui il a été établi est le bénéficiaire¹⁰.

¹⁰ : CAUDAMINE.G & MONTIER. J : Banque et marché financier, éd. ECONOMICA, Paris.

Figure n° 01 : émission du chèque



Source : CAUDAMINE & MONTIERJ. : Banque et marché financier. éd.ECONOMICA, PARIS.

Le chèque est régi par l'instruction de la Banque d'Algérie N° 05695 du 25/01/1995 et les dispositions des articles 04, 07, 02 et suivant du code de commerce, modifiés par la loi 05, 02 et 06 février 2005.

Les établissements de crédit ou organismes assimilés mettent à la disposition de leur clientèle différentes formules de chèques et on peut compter : Le chèque certifié, le chèque visé par la banque, le chèque de banque et le chèque de voyage.

2.2.2. Le virement

Le virement est une opération qui consiste à débiter le compte d'un client pour créditer un autre compte (d'un tiers ou donneur d'ordre), sans transport ni manipulation d'espèces. La banque qui reçoit d'un de ses clients un ordre de virement ne l'exécutera que si elle dispose d'une provision suffisante. Dans le cas contraire, elle informera son client de l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de suivre ses instructions¹¹.

Donc c'est un mode de paiement pourvu d'une grande souplesse. Il se définit comme un simple paiement de banque à banque. Désormais à l'œuvre, le RIB¹² est indispensable au

¹¹ : CAUDAMINE.G & MONTIER. J : Banque et marché financier, éd. ECONOMICA, Paris.

¹² : RIB : relevé d'identité bancaire est introduit en Algérie sur arrêté de la banque d'Algérie, en 2005. Il se définit comme un document regroupant les informations nécessaires à l'identification du client. Le RIB est présenté à chaque émission d'instrument.

bénéficiaire lors de l'émission d'un ordre de virement. Il offre une garantie certaine lorsqu'il est crédité sur le compte du bénéficiaire¹³.

Cet instrument permet d'envisager une approche d'effet de masse par l'addition des salariés du secteur privé et des fonctionnaires.

Pour les banques, c'est un moyen de préparer la bancarisation la plus large des salariés lors d'une phase ultérieure de conquête, qui s'appuierait également sur de nouveaux instruments électroniques de paiements, telle la carte bancaire.

2.2.3. L'avis de prélèvement

L'avis de prélèvement est une technique qui permet à divers organismes de recouvrer automatiquement des créances présentant un certain caractère de régularité auprès de nombreux débiteurs. Le procédé implique, outre l'agrément de la banque, deux autorisations du débiteur. Ce dernier autorise son créancier à émettre ce titre sur lui (demande de prélèvement) et son banquier à débiter son compte (autorisation de prélèvement). Les émetteurs d'avis de prélèvement doivent être agréés par une banque¹⁴.

Le RIB est le document autorisant le prélèvement sans préalablement remis au créancier.

Lorsqu'il s'agit de grands facturiers (SONELGAZ, PTT), l'obtention auprès de la banque centrale d'un agrément est nécessaire, matérialisé par l'octroi d'un numéro national d'émetteur¹⁵.

2.2.4. Les titres interbancaires de paiement

Le titre interbancaire de paiement est émis à l'initiative du créancier qui l'expédie par courrier à son client en même temps que sa facture. Il se différencie de l'avis de prélèvement dans la mesure où le débiteur est appelé, comme dans le cas du chèque, à donner son accord pour le paiement de chaque opération. Il doit pour cela signer la formule de TIP qui lui est adressée par son créancier, et reçue en même temps que la facture¹⁶.

¹³ : HASSAM FODIL « le système bancaire Algérien », édition l'Economiste d'Algérie, Alger, 2012.

¹⁴ : CAUDAMINE.G & MONTIER.J : Banque et marché financier, éd. ECONOMICA, Paris.

¹⁵ : Il s'agit du projet de modernisation des infrastructures de traitement des paiements de masse, élaboré en juin 2004 par Atos Euronext/ Diamis, mandaté par le ministère des finances.

¹⁶ : Il s'agit du projet de modernisation des infrastructures de traitement des paiements de masse, élaboré en juin 2004 par Atos Euronext/ Diamis, mandaté par le ministère des finances.

Ainsi, lorsque nous parlons de moyens des paiements, nous devons toujours garder à l'esprit que c'est la configuration de l'économie, son mode de fonctionnement et sa structure qui déterminent l'amplitude de la demande pour les services bancaires.

Si, comme nous le supposons, l'activité informelle dans les sphères de la production et du commerce occupe des pans importants, les transactions peuvent aussi bien se passer des prestations bancaires, échappant ainsi à tout contrôle.

La réhabilitation des instruments de paiements auprès des particuliers ne s'accomplirait qu'au rythme des transformations dans les autres secteurs : judiciaire, fiscal, culturel et législatif.

2.3. Les moyens de paiements modernes

Très tardivement, le système bancaire Algérien va connaître une « révolution » à partir de 2006 avec la modernisation de son système de paiement interbancaire et le lancement de la monétique.

2.3.1. La monétique

Jusqu'à la fin de la décennie 1970, l'informatique bancaire servait principalement à rationaliser le traitement de masse des informations financières. Elle était donc essentiellement un outil de gestion interne pour les entreprises (informatique de gestion financière) et pour les institutions financières (informatisation de l'arrière-guichet).

La différence principale, aujourd'hui, réside dans le fait que les transactions financières sont directement touchées à la source par le processus d'« électrification ». En effet, la mise en place d'un nouveau système d'échange accompagné par l'introduction de nouveaux moyens de paiements était devenue un fait incontournable et a donné naissance à la monétique.

Selon le Conseil Economique et Social Français (CESF), « La monétique est l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques permettant l'échange de fonds sans support de papier ».

Ainsi, cette monétique, que la pratique quotidienne assimile trop souvent aux seules cartes bancaires, constitue-t-elle en fait un ensemble beaucoup plus vaste articulée autour

d'une multitude de sous-ensembles technologiques faisant intervenir plusieurs générations de produits, de techniques et de fonctions.

Le concept de monétique recouvre trois dimensions : infrastructures, produits et prestations.

Le crédit populaire d'Algérie fut la première à lancer une carte de retrait « CPA CASH» offrant un service de base, le retrait auprès des agences de la banque dotées d'un distributeur automatique de billet (DAB). L'innovation en la matière est intervenue dès 2001/2002 avec le lancement par la Banque Nationale d'Algérie d'une carte interbancaire de retrait¹⁷.

Elle permet d'effectuer des retraits d'espèces, à hauteur d'un plafond hebdomadaire autorisé, auprès de l'ensemble des agences BNA dotées d'un DAB et d'autres banques affiliées au réseau monétique interbancaire (RMI) qui a été mis en place en 1996, sous la gestion de la SATIM.

2.3.1.1. Présentation de la SATIM (Société d'Automatisation Interbancaire et de Monétique)

Désireuse d'externaliser les activités de modernisation des moyens de paiements, les banques algériennes ont décidé d'un commun accord de créer la SATIM. Filiale de huit banques commerciales algériennes (la BNA, la BADR, la BEA, la CNEP/Banque, le CPA, la BDL, la CNMA et AL BARAKA Banque), cette société a été créée en 1995 avec le statut d'une société par actions (SPA) au capital de 267 millions de DA.

Ses missions se résument en :

- La modernisation des techniques bancaires ;
- Le développement et la gestion d'un système monétique interbancaire ;
- La modernisation et la normalisation des instruments de paiements ;
- La promotion des traitements interbancaires.

A ce sujet, il est à préciser que la réalisation des grands projets qui découlent des attributs de la SATIM s'effectue en coordination avec les banques dans le cadre d'une mutualisation de leurs investissements.

¹⁷ : HASSAM FODIL, « Le système bancaire Algérien », édition l'économiste d'Algérie, Alger, 2012, page 125.

Quant aux prestations fournies par la Satim celles-ci se résument en :

- Le traitement des transactions réalisées au moyen des cartes bancaires sur le réseau monétique interbancaire : Cela consiste en un traitement informatique permettant de faire le tri des transactions et de les acheminer vers les banques en vue de la télé-compensation.
- La personnalisation des cartes : la Satim assure par ailleurs, la personnalisation des supports carte : embossage, encodage de cartes de retrait normalisées et édition du code confidentiel. Cette prestation fait l'objet d'un contrat de service entre la banque et la Satim qui définit les obligations des deux parties notamment les délais et procédures de livraison.
- L'intégration de DAB : Toute banque possédant des DAB ou souhaitant en acquérir peut intégrer le système monétique géré par la SATIM. Les préalables à cette intégration sont la prise en compte des spécifications techniques, en particulier, le protocole de communication DAB/Serveur SATIM ainsi que la disponibilité de la ligne « X25 »¹⁸ ou « IP » pour la connexion du DAB candidat à l'intégration.

Les modalités de cette prestation sont régies par un contrat de service définissant les obligations des deux parties.

Les frais unitaires d'intégration sont payables en deux tranches (à la signature du contrat et à l'acquisition du DAB) pour toute la durée de vie du DAB sur le site choisi.

- *La connexion des DAB aux serveurs SATIM*: elle permet la remontée au fil de l'eau des transactions de retraits. Ces dernières concernent aussi bien les retraits locaux (porteurs de et DAB du même établissement) ou déplacés (porteurs de et DAB de deux établissements distincts). De plus, un fichier est remonté à la l'organisme de compensation pour mise à jour des soldes monétiques.
- Le traitement des litiges interbancaires résultants de l'activité monétique.
- Gestion de la liste noire, c'est-à-dire des clients douteux.

¹⁸ : Lignes « X25 » : ligne de transmission de données par paquets.

2.3.1.2. Présentation de la RMI (Réseau Monétique Interbancaire)

Les banques et les établissements financiers sont les principaux adhérents, avec Algérie poste, le RMI assure les fonctions suivantes¹⁹ :

- L'interbancaire des opérations de retrait effectuées sur le RMI par les porteurs de cartes ;
- La mise à disposition de DAB par le RMI aux adhérents ;
- L'intégration au RMI des DAB acquis en propre par les adhérents ;
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant des DAB ;
- Le traitement des opérations DAB pour le compte des banques adhérentes ;
- La préparation et le transfert des flux financiers destinés aux opérations de pré compensation des transactions DAB.

Cette première infrastructure matérialise certes le concept de l'interbancaire, mais à ce stade on en est encore aux premières manifestations dans le domaine monétique. Ces prémices de modernisation n'étaient pas encore perçues dans la perspective d'un développement de masse de l'infrastructure et de la bancairisation.

2.3.2. La carte bancaire, principal produit de la monétique

Physiquement, une carte se présente sous la forme d'un rectangle plastique rigide de format normalisé par les normes ISO, normes auxquelles obéissent toutes les catégories de cartes (cartes bancaires, cartes téléphoniques, cartes de commerçants, ...).

S'agissant des cartes bancaires, celles-ci adoptent les dimensions nominales définies par la norme ISO 7810²⁰ : longueur 85.6 mm, largeur 53.98 mm, épaisseur 0.76mm.

Cette normalisation vise en premier lieu à assurer la compatibilité entre les différents réseaux.

¹⁹ : HASSAM FODIL, « Le système bancaire Algérien » édition l'économiste d'Algérie, Alger, 2012, page 126.

²⁰ : Mémoire de fin d'étude « Automatisation du système bancaire et sécurisation des transactions », par Naima A, INSAG- Ingénieur commercial.2010.

Chapitre 1 : Cadre théorique sur la banque

Dans chaque carte bancaire sont insérées :

- ❖ Une piste magnétique utilisable pour les paiements ainsi que pour les retraits à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale ;
- ❖ Un microprocesseur ou puce électronique pour les opérations de paiements ;
- ❖ La personnalisation de la carte bancaire est assurée par deux identifiants ;
- ❖ L'identification de l'émetteur de la carte et du réseau auquel il appartient ;
- ❖ L'identification du porteur (embossage, signature, enregistrements électroniques sur piste magnétique et/ou sur puce électronique).

Au recto d'une carte bancaire, nous retrouvons :

- ❖ Le logo de la banque émettrice.
- ❖ Les contacts de la piste magnétique et/ou de la puce électronique.
- ❖ L'embossage, en relief du plastique.
- ❖ Du numéro de la carte.
- ❖ De la date limite de validité.
- ❖ Du nom du porteur.
- ❖ Le logo du réseau auquel la banque émettrice est affiliée.
- ❖ Un hologramme de sécurité.
- ❖ Le logo du réseau international dans le cas où la carte peut être utilisée à l'étranger.

Quant **au verso**, elle comporte :

- ❖ Piste magnétique.
- ❖ Série de chiffres représentant un élément supplémentaire de sécurisation du paiement à distance.
- ❖ Une zone destinée à recevoir un spécimen de signature du porteur de la carte.
- ❖ L'adresse de l'établissement émetteur.

On trouve en général deux types de carte bancaire :

2.3.2.1. La carte de retrait

Ce sont des cartes dont la fonctionnalité majeure est le retrait des espèces (billets de banque) auprès des D.A.B-G.A.B, mais qui proposent aussi classiquement comme

fonctionnalités complémentaires la consultation de compte, les virements, les commandes de chéquiers, ...

Les D.A.B habituellement installés sur les façades des agences bancaires peuvent également être implantés dans des lieux publics (aéroports, gares ferroviaires, ...).

2.3.2.2. La carte de paiement

Ce sont des cartes qui offrent à leurs porteurs, en sus du service de retrait des espèces via les DAB-GAB, la possibilité de régler les factures de leurs achats auprès des commerçants.

Nous distinguons ainsi, quatre grandes catégories de cartes de paiement :

A. Les cartes de débit : elles sont rattachées au compte bancaire du titulaire, au même titre que le chéquier. Ces cartes peuvent être assorties ou non de l'option d'autorisation systématique²¹ comme elles peuvent être à débit immédiat ou différé.

B. Les cartes de crédit : émises par une banque ou un établissement financier, ces cartes sont rattachées à un compte spécial assorti d'une ligne de crédit, le plus souvent permanent et renouvelable (crédit *revolving*), en vertu d'un contrat préalablement conclu avec le client. A la fin de chaque mois, le titulaire rembourse non pas les transactions elles-mêmes, mais les mensualités de crédit prévues au contrat (montant et taux d'intérêt) ;

C. Les cartes prépayées : on en distingue deux catégories :

C.1. Le chèque de voyage : dans ce cas, le client mobilise une somme d'argent que sa banque porte sur une carte (initialement, cette somme était portée sur un chèque d'où la dénomination chèque de voyage). Cette carte sera ainsi utilisée par le porteur au moment souhaité et à l'endroit voulu, au sein du réseau d'acceptation auquel est affiliée sa banque ;

C.2. Le PME : c'est une carte à puce rechargeable, destinée aux paiements de petite valeur, assortie d'un plafond quant aux montants des transactions ainsi que ceux des rechargements.

²¹ : Autorisation systématique : passage automatique du compte bancaire en position débitrice au cas où le montant du paiement dépasserait la provision en compte (conditions prédéfinies dans le contrat).

Chapitre 1 : Cadre théorique sur la banque

Le système bancaire propose deux types de cartes au public algérien, Classic et Gold. Chaque type de carte cible un segment de clientèle ²²:

❖ **La carte CLASSIC** : propose des services de paiements et de retrait auprès de tous les automates appartenant aux banques et établissements participant au RMI. Les critères d'attribution de cette carte sont arrêtés par chaque banque à sa convenance.

❖ **La carte GOLD** : obéit aux mêmes principes d'attribution, mais offre des fonctionnalités supplémentaires ainsi que des plafonds de retrait et paiement plus élevés.

La télé compensation est de nos jours une réalité. L'infrastructure semble avoir fait ses preuves, aussi bien en termes fonctionnel qu'en matière de sécurisation des opérations.

La fluidité des circuits bancaires fait partie du quotidien. Mais il faut garder à l'esprit que cette modernisation doit avoir une contrepartie : l'élargissement de la bancarisation à l'ensemble de l'économie.

²² : HASSAM FODIL, « Le système bancaire Algérien », édition l'économiste d'Algérie, Alger, 2012.

Section 03 : La performance du système bancaire

La performance des firmes bancaires et leurs déterminants deviennent un enjeu important, dans ce contexte de différentes mutations qui imposent la restructuration des systèmes bancaires qui fragilisent de nombreux établissements financiers. En effet, les systèmes bancaires méritent une attention particulière, car les problèmes bancaires qui surviennent sont de nature à générer des risques systématiques importants, qui auront des répercussions non seulement sur l'environnement économique local, mais également dans d'autres pays et cela dû à l'intégration croissante des marchés financiers. L'exemple le plus récent de cet état de fait est la crise immobilière de l'été 2007 (subprime).

3.1. La performance du secteur bancaire

3.1.1. Définition de la performance

La notion de performance peut être appréhendée par la notion de rentabilité financière, elle renvoie directement à la mesure des fonds propres ou des capitaux propres. Or dans le secteur bancaire, cette notion de capitaux propres recouvre des définitions et des objectifs assez différents.

La performance est à la fois un accroissement du chiffre d'affaires et des bénéfices ; dans l'entreprise, elle répond à un certain nombre d'atouts qui vont des qualités de l'innovateur, à la capacité de mobilisation des moyens financiers, à l'arbitrage judicieux de la combinaison des facteurs, au succès d'une insertion commerciale et à la pérennité de l'unité de la production dans la concurrence ; etc.

Selon LORINO Philippe, « la performance dans l'entreprise est tout ce qui, et seulement ce qui, contribue à améliorer le couple valeur-coût (à contrario, n'est pas forcément performance ce qui contribue à diminuer le coût ou à augmenter la valeur, isolément) ; elle est tout ce qui, et seulement ce qui, contribue à atteindre les objectifs stratégiques »²³.

La performance peut être étudiée dans plusieurs secteurs, à savoir le secteur financier, économique, social, organisationnel, technique, managériale, stratégique, commercial et global.

²³ : BELHAMZI Amina. (2003), Système de mesure des performances des agences bancaires (cas de la CNEP/Banque), Banque d'Algérie, Ecole supérieure de Banque, Mémoire en vue de l'obtention du diplôme supérieur des Etudes Bancaires (D.S.E.B), P.18.

3.1.2. Types de performance bancaire

A/ La performance économique : désigne celle engendrée en réduisant les coûts par la maximisation du chiffre d'affaire, de la rentabilité des investisseurs et de son produit net. Ce type de performance est mesurée selon des composantes à court et à long terme.

B/ La performance sociale : cette performance est définie comme le niveau de satisfaction atteint par l'individu participant à la vie de l'organisation.

C/ La performance financière : désigne la capacité de l'entreprise à maîtriser ses modes de fonctionnement, c'est-à-dire la manière avec laquelle l'entreprise transforme les intrants en extrants de la façon la plus optimale possible²⁴.

D/ La performance technique : désigne la manière avec laquelle l'entreprise utilise efficacement les ressources disponibles, le degré d'innovation dans le système de gestion, le processus de production et enfin des produits et les services produits par elle-même.

E/ La performance managériale : peut être définie comme étant la capacité du manager à répartir son temps et à coordonner les trois principaux éléments, à savoir l'esprit de conception, l'habileté d'exécution, la conciliation et la gestion des contradictions.

F/ La performance organisationnelle : définie comme étant les mesures portant directement sur la structure organisationnelle et non sur ses conséquences éventuelles de nature sociale ou économique.

G/ La performance stratégique : constitue un objectif primordial et pour se faire, l'entreprise doit fixer des objectifs stratégiques appropriés, à savoir l'amélioration de la qualité des produits d'adaptation d'un marketing original et de l'adaptation d'une technologie de fabrication plus performante.

H/ La performance commerciale : peut être considérée comme étant la capacité d'une entreprise à satisfaire des besoins de sa clientèle en offrant des produits et services conformes aux attentes des consommateurs.

²⁴ : www.memoireonline-performance-bancaire-en-période-de-crise-ABDELKADERDARBALI-, consulté le 26/06/2018.

I/ **La performance globale** : peut être définie comme une recherche pour équilibrer le poids des différentes performances et prendre en compte les intérêts de chaque partie prenante.

3.2. Les critères qui déterminent la performance bancaire

Les critères de la performance bancaire sont constitués par des variables internes et d'autres externes²⁵ :

3.2.1. Les critères internes

Les déterminants internes ou microéconomiques sont représentés par l'ensemble des facteurs qui sont liées à la gestion interne de la banque.

➤ **Les facteurs économiques**

En général, on distingue les facteurs suivants :

- **La taille** : concernant ce point, l'impact sur les performances bancaires, discuté différemment entre les chercheurs, exige la classification de trois groupes : il existe ceux qui considèrent que la taille a un impact positif sur la performance, ceux qui lui trouvent un impact négatif et ceux pour qui l'impact est non significatif.

Dans le premier groupe, là où l'impact est positif sur la performance, « Short (1979) » et « Passoirs et al (2007) » justifient leurs résultats en avançant plusieurs arguments, on y trouve :

- Une taille importante permet de réduire les coûts ;
- Les banques de taille importante peuvent en outre lever du capital à moindre coût.

Dans le deuxième groupe, les auteurs montrent les effets négatifs de la taille et renforcent l'idée selon laquelle plus une banque est grande, plus elle est difficile à gérer. En outre, les auteurs rappellent que la taille peut résulter d'une stratégie de croissance agressive, obtenue au détriment des marges et de la performance.

²⁵ : http://www.memoireonline.com/07/09/2297/m_Determinants-de-la-Performance-Financiere-des-Firmes-Bancaire1.html, consulté le 28/06/2018.

Enfin, dans le troisième groupe, les auteurs tels que « Goddard et al. (2004) » et « Micco et al (2007) » ne relèvent pas, statistiquement, l'impact de la taille sur la performance des banques.

- **Les économies d'échelle** : « Le phénomène des économies d'échelle est né avec l'économie industrielle ; elle se rattache à la notion de rendement d'échelle qui relie les variations de quantité du bien produit à celles des produits nécessaires à sa fabrication »²⁶.

➤ **Les facteurs financiers** : Les facteurs financiers qui relient à la sphère financière de la banque sont définies comme suit :

- **La liquidité** : elle est mesurée par le ratio des prêts sur les actifs ; plus le ratio est élevé plus la banque dispose moins de liquidités ; la grande majorité des auteurs ont trouvé une relation positive entre ce ratio et la performance et par conséquent une relation négative entre la liquidité et la performance.

La liquidité est l'un des principaux facteurs financiers qui détermine la rentabilité bancaire.

On peut la définir, également, comme la somme des billets et de la monnaie centrale détenus par les établissements de crédit.

- **La capitalisation** : la capitalisation se mesure par le ratio de la rentabilité des capitaux propres sur les actifs (ratio CAR pour capital-asset ratio) en raison de deux mécanismes²⁷ :

- Un ratio élevé signifie un risque moindre ;
- Une augmentation de ce ratio peut signifier que la part de la dette diminue et donc cela implique un moindre bénéfice lié à l'exonération fiscale des charges de la dette.

- **La qualité des crédits** : elle se mesure par deux ratios : le ratio des provisions de pertes de créances sur le total des créances, le ratio des provisions des créances douteuses sur

²⁶ : www.memoireonline.com, consulté le : 28/06/2018.

²⁷ : Sébastien COUSIN. (2011), Quels sont les facteurs qui permettent d'expliquer les différences de performance entre les banques de détail françaises pendant la crise, de 2007 à 2009, Mémoire Master2, Université Paris Dauphine, P. 32

le total des créances, l'étude des auteurs démontre qu'une détérioration de la qualité du crédit réduit le ROA et le ROE, ce qui augmente le niveau de la performance des banques.

- **Le montant des dépôts bancaires** : il est plus intéressant d'analyser la relation entre la performance bancaire et le montant des dépôts. On peut dégager deux résultats contradictoires, d'une part un niveau élevé de dépôts peut augmenter la performance car ce sont des fonds plus stables et moins chers que les fonds empruntés, mais d'autre part, de tels dépôts requièrent de grandes équipes et des départements spécialisés pour gérer ce qui entraîne de nombreuses dépenses.

Les auteurs qui se sont intéressés à l'étude de cette relation expliquent que leurs résultats supportent le second argument selon lequel les coûts élevés générés par les dépôts amènent ces derniers à peser négativement sur la performance des banques.

- **Le degré de diversification** : il se mesure par le ratio : résultats hors intérêts liés aux prêts sur les résultats opérationnels ; une seule étude démontre et conclut l'effet positif de la diversification sur la performance, toutes les autres études aboutissent au résultat inverse et suggèrent que ce mouvement vers des résultats non liés aux intérêts n'a pas amélioré les couples risque-rentabilité.

3.2.2. Les critères externes

Dans ce type de facteurs, on trouve des variables représentant l'environnement macroéconomique du pays. Parmi ces variables, on retrouve l'inflation, les taux d'intérêt des obligations à long terme de dix ans et la croissance de l'offre de monnaie. Aussi, il y a des variables caractérisant l'industrie bancaire, telles que la concentration, la concurrence, la régulation et le type d'appartenance d'une banque.

➤ **La concentration du marché**

Selon Molyneux et Thornton (1992), qui ont étudié l'impact de la concentration du marché sur la performance des banques, le niveau de concentration élevé dans le secteur bancaire pourrait mener à des profits monopolistiques et le ratio de concentration bancaire à un impact positif et statistiquement significatif sur la performance des banques. D'après Short (1979), les banques faisant partie d'un marché hautement concentré sont susceptibles à des pratiques de collusions. En général, on peut s'attendre à ce que la concentration soit

positivement corrélés avec les profits. Ceci est en accord avec l'hypothèse du pouvoir de marché qui affirme qu'un grand pouvoir de marché mène à des profits monopolistiques.

➤ **Le type d'appartenance**

La plupart des études sur la performance des établissements bancaires infléchis sur la différence de performance entre le secteur publique et privé, alors certaines études assurent que les banques qui appartiennent à l'Etat sont moins performantes que les banques privées.

Bourke (1989) a obtenu des résultats qui étaient positivement et négativement corrélés. Molyneux et Thornton (1992) ont, quant à eux, obtenu une relation positive significative entre cette variable et la rentabilité.

➤ **L'inflation**

Revell (1979) est l'un des créateurs à avoir étudié la relation entre l'inflation et la performance des banques. Selon l'auteur, l'effet qu'aura l'inflation sur la rentabilité dépendra de la vitesse à laquelle les revenus et les dépenses des banques augmenteront par rapport à l'inflation. L'effet sur les profits dépendra donc du degré de précision de l'anticipation face à l'inflation. Avec une anticipation juste, la banque pourra augmenter le taux sur ses prêts à l'avance. De cette façon, ses revenus augmenteront plus rapidement que ses coûts d'opérations, permettant ainsi à la banque d'acquérir des profits plus élevés.

Bourke (1989) et Molyneux & Thornton (1992) ont testé empiriquement l'hypothèse de Revell (1979) et ils ont démontré qu'il y avait une relation positive entre l'inflation et la rentabilité.

➤ **La croissance de Produit Intérieur Brute (PIB)**

Le (PIB) est un indicateur qui mesure le niveau de la croissance de l'activité économique, qui a un impact positif sur la performance bancaire puisque la croissance de l'activité économique entraîne une augmentation des investissements ; plus les crédits sont élevés plus la performance augmente. Ces résultats sont confirmés par une majorité des auteurs qui ont étudié cette relation, à savoir « Goddard et al (2004) » et « Bikker et Hu (2002) ». Cependant, tous les auteurs n'arrivent pas à cette conclusion.

➤ La concurrence

La majorité des études ne sont pas d'accord sur le degré de l'effet de la concurrence. Malgré cela, cette variable est considérée comme étant un déterminant influant la performance des banques. « Rhoades (1980) » a examiné l'effet de l'intégration de nouvelles firmes dans le marché sur la concurrence. Selon ses résultats, il a conclu qu'aucune relation significative n'existait entre l'entrée de nouvelles firmes et la concurrence. Étant donné la difficulté d'évaluer l'impact de la concurrence, la plupart des chercheurs dans le domaine préfèrent intégrer cette variable dans le cadre de la réglementation du secteur bancaire.

3.3. Les mesures de la performance bancaire

Il existe trois méthodes d'analyse financière : analyse du bilan, analyse du compte de résultat et analyse des ratios.

3.3.1. Analyse du bilan

Le bilan est un instrument d'analyse d'activité ; pour une il est composé d'un actif qui forme les emplois de la banque, l'ensemble des ressources propres et les ressources empruntés. Le bilan d'une banque de dépôt se présente comme suit :

Chapitre 1 : Cadre théorique sur la banque

Tableau n°1 : Présentation du bilan de la banque

Actifs	Passifs
<ul style="list-style-type: none">-Caisse, Banque centrale, chèques postaux et prêts sur le marché monétaire ;-Banque et correspondants ;-Portefeuille escompte ;-Comptes débiteurs ;-Crédits sur ressources spéciales ;-Autres crédits clientèle ;-Portefeuille d'encaissements ;-Portefeuille titres ;-Immobilisation et valeur nette d'amortissement-Actionnaires ;-Autres postes d'actifs ;-Pertes de l'exercice ;	<ul style="list-style-type: none">Banque centrale et certificats de dépôts ;-Banque et correspondants ;-Dépôts à vue ;-Dépôts d'épargne ;-Bons et comptes à terme et autres produits financiers ;-Autres sommes dues à la clientèle ;-Ressources spéciales ;-Comptes exigibles après encaissement ;-Obligations et autres emprunts ;-Réserves ;-Capital ou dotation ;-Report à nouveau ;-Autres postes de passif ;-Bénéfices de l'exercice ;

Source : Pierre-Charles Pupion. (1999), *Economie et gestion bancaires*, DUNOD, Paris, P.48.

Tableau n°2 : Présentation de hors bilan de la banque

<ul style="list-style-type: none">-Engagement en faveur des banques ;-Engagement reçues de l'Etat, des banques et des organismes d'assurances ;-Engagement en faveur de la clientèle ;-Engagement sur opération de leasing ;-Opération en devise ;-Garanties reçues de la clientèle sous forme de dépôt ou d'actifs financiers ;

Source : Pierre-Charles Pupion. (1999), *Economie et gestion bancaires*, DUNOD, Paris, P.49.

3.3.2. Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat enregistre les flux de produits et charges intervenus au cours d'un exercice afin de déterminer les bénéfices ou les pertes de la banque.

L'analyse du compte de résultat étudie la formation du résultat en faisant ressortir les soldes de gestion les plus significatifs ainsi que l'origine et l'affectation du rendement global. Pour l'analyse financière d'une banque ou l'étude de la rentabilité, il est nécessaire de mettre en évidence les soldes intermédiaires de la gestion et leur évolution dans le temps. Donc cette analyse permet de donner un éclairage différent sur la situation de la banque, en étudiant la nature, l'origine et destination des produits et charges engendrées par l'activité d'une banque au cours d'une période donnée.

➤ Les soldes intermédiaires de gestion :

- **Le Produit Net Bancaire (PNB)** = Produits d'exploitation bancaire - Charges d'exploitation bancaire

- **Résultat Brut d'Exploitation (RBE)** = Produits net bancaire + Autres produits d'exploitations - Frais de personnels et autres frais administratifs - Autres charges générales d'exploitation

- **Résultat d'Exploitation (RE)** = Résultat brut d'exploitation - Dotations aux comptes d'amortissement +/- Dotations et reprises de provision d'exploitation²⁸.

3.3.3. Analyse par les ratios

Les ratios sont les outils d'analyse financière les plus réponsus, qui permettent de porter un jugement, et permettent aussi au responsable de suivre et de mesurer l'évolution de la performance économique et financière ainsi que des structures de l'entreprise.

D'ailleurs, « la méthode des ratios consiste à comparer les données comptables les plus significatives afin de porter un jugement quant à la répartition des activités bancaires et quant à la rentabilité de la banque. Toute valeur prise par un ratio doit être interprétée dans le cadre d'une analyse comparative ou longitudinale²⁹ ». Nous allons consacrer le dernier élément pour présenter les différents ratios.

²⁸ : Hubert de la Bruslerie, (2010), *Analyse financière, Information financière, diagnostic et évaluation*, Edition DUNOD, Paris, P.165.

²⁹ : Pierre-Charles Pupion. (1999), *Economie et gestion bancaires*, DUNOD, Paris, P.65

3.4. Les ratios

3.4.1. L'analyse des ratios

« Un ratio exprime le rapport entre deux valeurs ; ils sont utilisés pour effectuer des comparaisons dans le temps et dans l'espace »³⁰.

3.4.2. Intérêt de l'analyse des ratios

L'analyse financière par ratios permet au responsable de suivre le progrès de son entreprise et de situer l'image qu'elle offre aux tiers intéressés, tels que les actionnaires, les banquiers, les clients, les fournisseurs et les personnels. Rappelons qu'il s'agit là d'une vision à posteriori. En effet pour une entreprise, le fait d'avoir de « bons » ratios à la clôture de l'exercice, n'implique pas un immédiat favorable.

La méthode des ratios doit être utilisée avec prudence. Pour un grand nombre d'acteurs économiques, les ratios ne sont qu'une première étape. Ils ne donnent au gestionnaire qu'un fragment de l'information dont il a besoin pour décider et choisir.

La réussite d'une décision financière repose essentiellement sur l'aptitude qu'ont les responsables à prévoir les événements. La prévision est la clé du succès de l'analyste financier. Quant au plan financier, il peut prendre de nombreuses formes qui doivent tenir compte des forces et des faiblesses de l'entreprise. Il est impératif de connaître ses forces afin de les exploiter correctement, ainsi que ses faiblesses pour mieux y remédier.

3.4.3. Utilisation des ratios

Il n'est pas suffisant de calculer un ratio de manière ponctuelle, car on ne peut pas en tirer de conclusion. Les ratios doivent être utilisés pour :

- Effectuer des comparaisons dans le temps : On calcule une série chronologique de ratios (Une bonne connaissance du passé améliorera la qualité de la prévision)
- Effectuer des comparaisons dans l'espace : Les ratios de l'entreprise sont comparés aux ratios des entreprises du même secteur d'activité.

³⁰ : Farouk BOUYACOUB, (2000), *L'entreprise et le financement bancaire*, Editions, CASBAH, Alger, P.173-200.

3.4.4. Les différents types de ratios

➤ Ratios de structure financière (ratio de situation)

Les ratios de structure financière mesurent l'évaluation de la situation financière de l'entreprise et traduit les conditions de réalisation de l'équilibre financier.

- **Le ratio d'indépendance financière (R1)** : ce ratio indique la dépendance de la banque vis-à-vis des opérations de fonds extérieurs. Au niveau des banques, ce ratio, généralement très bas (inférieur à un an) dégage la faiblesse des fonds propres par rapport aux capitaux étrangers ; on l'appelle aussi « ratio de couverture de risque » ; il est calculé comme suit :

$$\mathbf{R1 = Fonds propres / Dettes à long, à moyen et à court terme}$$

- **Le ratio de distribution des crédits (R2)** : ce ratio exprime la part des ressources allouées à la distribution des crédits. Il se présente comme suit :

$$\mathbf{R2 = Opération clientèle de l'actif / Total bilan}$$

- **Le ratio de collecte de dépôts (R3)** : ce ratio exprime la part des dépôts dans le total des ressources de la banque. Il permet de dégager la nature de la banque :

$$\mathbf{R3 = Opération clientèle du passif / Total bilan}$$

- **Le ratio de la situation de trésorerie (R4)** : ce ratio indique la situation de la trésorerie. S'il est supérieur à (1), la banque est alors emprunteuse sur le marché monétaire : la banque est demandeuse de fonds sur le marché. Par contre, s'il est inférieur à (1), la banque est alors prêteuse sur le marché : la banque est bailleur de fonds sur le marché ; ce ratio se détermine comme suit :

$$\mathbf{R4 = Opérations trésorerie de l'actif du bilan / Opérations du passif du bilan}$$

- **Le ratio de la situation clientèle (R5)** : ce ratio montre la capacité de la banque ou son incapacité à financer les crédits accordés aux clients à partir des ressources provenant de la clientèle. Il se définit comme suit :

$$\mathbf{R5 = Opérations avec la clientèle de l'actif du bilan / Opérations avec la clientèle du passif du bilan}$$

Chapitre 1 : Cadre théorique sur la banque

- **Le ratio d'immobilisation ou ratio de fond de roulement (R6) :** ce ratio reflète le niveau de fonds de roulement atteint d'une banque. Il est généralement supérieur à (1) pour les banques de dépôts ; il montre comment les immobilisations sont financées par les capitaux permanents ou par d'autres ressources. Il est déterminé comme suit :

$$R6 = \text{Capitaux permanent} / \text{Valeurs immobilisées}^{31}$$

- **Le ratio de couverture du risque (R7) :** ce ratio apprécie le niveau des provisions constatées pour couvrir l'ensemble des risques pris par la banque :

$$R7 = \text{Provisions} / \text{Total des crédits}$$

➤ Les ratios d'activité

Ces ratios affirment les informations obtenus grâce au ratio de structure en mettant l'accent sur :

- **Le ratio de type de crédits distribués :** il existe trois ratios (R8, R9, R10), qui sont :

$$R8 = \text{Créances commerciales} / \text{Opérations avec la clientèle de l'actif du bilan} ;$$

R9 = Comptes ordinaires débiteurs / Opérations avec la clientèle de l'actif du bilan ;

R10 = Autres concours à la clientèle / Opérations avec la clientèle de l'actif du bilan ;

Le total de ces ratios est égal à 100% et représente uniquement la spécialisation de la banque en fonction des crédits qu'elle accorde à sa clientèle.

- **Les ratios de type de dépôts collectés (R11, R12) :** ces ratios indiquent la part respective des dépôts non rémunérés et des dépôts rémunérés par la banque. Il explique la répartition de l'activité de la banque en matière d'octroi de crédit. Ils se définissent comme suit :

³¹ : Elie Cohen. (1991), *Gestion financière de l'entreprise et développement financier*, EDICEF 58 Cedex, Paris, P.147.

R11 = Comptes à vue des entreprises et des particuliers / Opérations avec la clientèle de l'actif du bilan

R12 = Comptes d'épargne + Comptes à échéance des entreprises et des particuliers + Bons de caisse / Opérations avec la clientèle de l'actif du bilan

➤ **Les ratios de gestion**

Ces ratios visent à apprécier la qualité de la gestion de la banque, notamment à l'égard de la maîtrise de la productivité. A ce niveau, cinq ratios peuvent être explicites à savoir :

- **Les ratios de production (R13) :** ce ratio est un bon indicateur de la productivité globale d'une banque, car il permet de donner une idée sur la marge dégagée de l'activité intermédiation :

R13 = Produits net bancaire / Total bilan

- **Le ratio de productivité générale (R14) :** ce ratio donne une idée sur les rigueurs de gestion :

R14 = Frais généraux / PNB

L'objectif visé par la banque est que les frais généraux évoluent moins vite que les PNB afin qu'elle puisse réaliser des économies de coût lorsqu'elle augmente son activité.

- **Le ratio de productivité par agence (R15, R16) :** ces ratios sont instructifs lors des comparaisons entre les banques ; ils sont définis par :

R15 = Total des crédits / Nombre des agences ;

R16 = Total des dépôts / Nombre des agences

- **Le ratio de contrôle des frais généraux (R17) :** Il mesure la capacité d'une banque à maîtriser ses frais généraux par rapport aux opérations qu'il leur a donné naissance ; plus le ratio est faible plus la situation de la banque est meilleure :

R17 = Frais généraux / Dépôts + Crédits

➤ Les ratios d'exploitation

Les ratios d'exploitation font intervenir des données du compte d'exploitation général, ils mettent donc en relation des flux des stocks et ils complètent tout à fait l'analyse des soldes de gestion du compte de résultats.

- **Le taux de rendement global des emplois (R18)** : ce ratio concerne le rendement des emplois rémunérateurs d'une banque :

$R18 = \text{PNB} / \text{Actifs} - \text{Hors bilan} - \text{Valeurs immobilisés} - \text{Caisse d'émission et comptes des chèques postaux} - \text{Comptes à vue des banques et entreprises non bancaires}$

- **Le taux de rémunération globale des ressources (R19)** : ce ratio indique le taux auquel la banque a emprunté ses ressources auprès de sa clientèle des autres banques ; il se présente comme suit :

$R19 = \text{Frais bancaires} / (\text{Passif total} - \text{Capitaux permanents})$

➤ Les ratios de rentabilité

Les ratios de rentabilité permettent d'étudier le rendement de la banque et sa capacité à générer des bénéfices.

- **Le ratio de rentabilité des fonds propre (R20)** : ce ratio mesure la capacité bénéficiaire d'une banque ainsi que la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires. Il se définit par :

$R20 = \text{Bénéfices nets} / \text{Fonds propres}$

- **Le ratio de rentabilité de l'actif (R21)** : ce ratio indique la rentabilité de tous les capitaux utilisés par la banque. Il est parmi les ratios les plus utilisés pour mesurer les performances des banques. Il se définit comme suit :

$R21 = \text{Bénéfices nets} / \text{Total Actif}$

Chapitre 1 : Cadre théorique sur la banque

- **Le ratio de marge net (R22)** : ce ratio permet de comparer les bénéfices nets par rapport au Produit Net Bancaire ; il est défini, comme suit :

$$\mathbf{R22 = Bénéfices nets / PNB}$$

- **Le ratio de rentabilité brute (R23)** : ce ratio indique la capacité de la banque à engendrer des recettes permettant le remplacement des éléments d'actifs totalement amortis et la croissance du patrimoine de la banque. Il se présente comme suit :

$$\mathbf{R23 = Cash Flow / Fonds propres}$$

Conclusion

La banque comme les moyens de paiements ont enregistré une évolution fulgurante depuis la création de la banque jusqu'à nos jours.

Le système de paiement a fourni un effort de prévention, par l'introduction de nouveaux systèmes de paiements de la part des autorités concernées pour redresser la situation et rendre les différents moyens de paiements aussi fiables et sécurisés que possible.

L'évaluation de la performance bancaire est une condition nécessaire de la sécurité de l'ensemble du système financier, et pour ce faire la banque doit être apte à analyser sa performance. Pour cela, elle dispose de multiples d'indicateurs dont l'objectif est d'estimer la performance des agences dans la réalisation de leurs activités.

Chapitre 2 : Evaluation du niveau de la bancarisation en Algérie

Introduction

La mise en œuvre des activités économiques donne lieu à des recettes et des dépenses suite aux échanges effectués entre les différents agents économiques. De ce fait, certains vont réaliser des excédents qu'ils vont chercher à employer, d'autres des déficits qu'ils vont vouloir combler, cette complémentarité des besoins explique l'existence du système financier, plus particulièrement des banques dont le rôle principal est de drainer les ressources des agents à capacité de financement pour les proposer aux agents a besoin de financement au moyen d'instruments de paiements (chèque, virement, effets de commerce, carte bancaire, ...) et de produits financiers (actions, obligations, ...).

La bancarisation de l'économie est la prédominance de l'utilisation, par les agents économiques, de ces instruments de paiement (monnaie scripturale) à la place de la monnaie fiduciaire dans les échanges monétaires.

Cette bancarisation va s'accroître au fur et à mesure que se généralisera l'utilisation de la monnaie scripturale dans le règlement des transactions commerciales, ce qui permettra la baisse de la circulation de la monnaie fiduciaire dans l'agrégat monétaire M2 (circulation fiduciaire + dépôts à vue + dépôts à terme) diminuant ainsi le recours des banques au refinancement auprès de l'institut d'émission. Par ailleurs, une forte bancarisation implique que la grande majorité des particuliers disposent d'un compte bancaire ce qui facilite le contrôle fiscal ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent.

Ce chapitre fera comme objet d'étude l'évaluation de la bancarisation en Algérie et cela en présentant dans la première section le système bancaire Algérien.

Tandis que la seconde section porte sur l'explication du phénomène de bancarisation par sa définition tout d'abord, ses différentes méthodes de mesure et sa hiérarchisation en dernier lieu.

Enfin la dernière section sera basée sur les contraintes de développements de la bancarisation au niveau régional et national.

Section 1 : Présentation du système bancaire Algérie

Le système bancaire Algérien est en mutation permanente par les autorités entamées depuis plus deux décennies et ce point a pour objectif de présenter ces mutations.

1.1. historique du système bancaire Algérien

Le système bancaire et financier algérien s'est constitué en deux étapes principales. La première étape a consisté en la mise en place d'un système bancaire national, la seconde en sa libéralisation vers le secteur privé, aussi bien national qu'étranger.

Dès décembre 1962, l'Algérie se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire. Cela se traduit par la création d'une monnaie nationale, le dinar algérien, et par la création de la Banque Centrale d'Algérie (Succédant à la Banque de l'Algérie, la Banque Centrale d'Algérie fut créée au terme de la loi n° 62-144 du 13 décembre 1962).

Le monopole de l'Etat commence par la nationalisation du secteur bancaire qui s'opère progressivement soit par la création d'établissements publics (la CAD³² et la CNEP³³), soit par la création de sociétés nationales, comme c'est le cas pour la Banque Nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) : ces dernières reprennent les activités des banques étrangères ayant cessé d'activer en Algérie et bénéficient du patrimoine et des structures des banques étrangères dissoutes.

Dans le cadre de ce monopole, la gestion du secteur revient au Trésor public et à l'organe de planification. Cela concerne aussi bien la banque centrale (la Banque Centrale d'Algérie) que les banques primaires. Le taux d'intérêt bancaire est déterminé par l'Etat.

La période se caractérise également par le fait que les banques et les établissements financiers sont des instruments au service exclusif du développement économique et des entreprises publiques en particulier. Cela se concrétise par le soutien des entreprises publiques ayant une gestion déficitaire (loi de finances pour 1970) et par le financement de leurs investissements (loi de finances pour 1971).

³² : Caisse Algérienne de Développement à laquelle succédera en 1972 la Banque Algérienne de développement (BAD).

³³ : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.

Chapitre 2 : Evaluation du niveau de la bancarisation en Algérie

Au début des années 1970, après être devenu exclusivement public, le secteur devient en outre spécialisé. Il est organisé par branches d'activité (agriculture, industrie, artisanat, hôtellerie, tourisme, BTP, énergie, le commerce extérieur) et spécialisé par entreprise. Cette spécialisation fut introduite au terme de la loi de finances pour 1970 qui impose alors aux sociétés nationales et aux établissements publics de concentrer leurs comptes bancaires et leurs opérations auprès d'une seule et même banque.

La loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit est le premier texte qui a pour objet d'encadrer l'activité bancaire et financière. Cette première réglementation n'apporte que peu d'innovation. En effet, la loi reconduit le principe selon lequel le système bancaire constitue un instrument de mise en œuvre de la politique arrêtée par le gouvernement en matière de financement de l'économie nationale. Dans cette perspective, il a pour mission de veiller à l'adéquation de l'affectation des ressources financières et monétaires dans le cadre de la réalisation du plan national de crédit avec les objectifs des plans nationaux de développement (article 10 de la loi susmentionnée).

La Banque centrale d'Algérie et les établissements de crédit sont des entreprises publiques. En termes d'innovation, la réglementation définit l'établissement de crédit : aux termes de la loi, par établissements de crédit, il faut entendre les établissements de crédit à vocation générale et les établissements de crédit spécialisés (article 14 de la loi)³⁴.

En 1988, l'Etat procède à une vaste restructuration des grandes entreprises publiques, banques comprises. Ces dernières sont transformées en sociétés par actions, soumises aux règles du Code du commerce. Deux nouvelles banques publiques sont créées, la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) et la Banque de Développement Local (BDL), issues respectivement du démembrement de la BNA et du CPA. La libéralisation du secteur en marche est concrétisée par la loi relative à la monnaie et au crédit, abrogeant la loi sur le régime des banques de 1986 modifiée et complétée. La nouvelle loi traduit l'orientation résolue du gouvernement pour l'économie de marché. Le législateur entend ouvrir largement le secteur bancaire aux investisseurs privés, nationaux et étrangers.

Cette ouverture, notamment vers l'investisseur étranger, s'est traduite par l'implantation de banques, de succursales et de bureaux de représentation de grandes banques

³⁴ : « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition KPMG Algérie SPA, 2012. KPMG membre algérien du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en Algérie.

Chapitre 2 : Evaluation du niveau de la bancarisation en Algérie

étrangères (BNP Paribas, Société Générale, etc.) et d'établissements financiers étrangers (Arab Leasing Corporation, Cetelem Algérie...).

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit va constituer la clef de voûte du nouveau système bancaire algérien. Les mesures les plus déterminantes sont, sans aucun doute, l'ouverture de l'activité bancaire au capital privé national, mais aussi étranger, et la libre détermination des taux d'intérêt bancaire par les banques sans intervention de l'Etat. La réforme porte sur l'organisation même du système. Le législateur pose le principe de l'agrément des banques en mettant en avant la qualité des actionnaires, la relation entre les différents actionnaires et la notion d'actionnaire de référence. Les principes posés par la loi sont applicables à tous les organismes bancaires, qu'ils soient la propriété de l'Etat ou du privé.

La loi réhabilite la banque centrale dans ses missions, réorganise les relations entre cette dernière et le Trésor, redéfinit le rôle des banques et introduit des standards internationaux dans la gestion de la monnaie et du crédit. La loi crée des organes nouveaux autonomes et érige le principe de commercialité comme mode de gouvernance des banques.

La loi de 1990 consacre les principes suivants :

- L'autonomie de la banque centrale qui devient la Banque d'Algérie ;
- La régulation du système bancaire par des autorités administratives indépendantes;
- La séparation entre l'autorité de réglementation et d'agrément des banques et l'autorité de supervision ;
- Le monopole des banques sur les opérations de banque.

La loi dispose également des missions et rôles de la banque centrale et de ses organes (Conseil de la monnaie et du crédit, organe de supervision bancaire), ainsi que des règles de gestion des banques primaires mais aussi des opérations de banque (octroi de crédit, moyens de paiement et réception des fonds du public), des catégories juridiques des entités bancaires ou encore des infractions spécifiques à l'activité bancaire.

La loi permet aux autorités de procéder à l'organisation du marché monétaire ainsi qu'à la libéralisation des conditions de banque.

Chapitre 2 : Evaluation du niveau de la bancarisation en Algérie

Concernant l'exercice de l'activité elle-même, cette dernière ne peut être exercée que par deux catégories d'établissements : les banques et les établissements financiers. L'option pour la banque universelle ou l'établissement financier spécialisé n'est plus dictée par les autorités, mais résulte du libre choix du promoteur. Les banques agréées disposent de toute la liberté pour choisir leur clientèle, leurs produits ou leur mode d'organisation. La loi pose le principe d'égalité de traitement des banques et des établissements financiers, et leur accorde des privilèges en matière de garantie et de recouvrement des créances qui leur permet de bénéficier d'un régime dérogatoire au droit commun. Pour faire suite aux nouvelles règles de gestion introduites par la nouvelle loi, il a été procédé à l'assainissement patrimonial par le rachat des créances non performantes sur les entreprises publiques économiques restructurées, dissoutes ou les entreprises publiques déstructurées, mais encore en activité. L'assainissement s'effectue également par le rachat des autres créances des banques sur l'Etat (comme la perte de change et les différentiels d'intérêt sur les emprunts extérieurs mobilisés pour le soutien de la balance des paiements).

La réforme bancaire a été menée concurremment avec la promulgation d'autres lois qui ont soutenu le mouvement de libéralisation de ce secteur économique : pour exemples, la loi de finances pour 1994 qui autorise l'ouverture des entreprises publiques économiques aux capitaux privés nationaux ou étrangers tout en abrogeant le plafond du pourcentage majoritaire de l'Etat à 51% du capital, l'ordonnance n° 9506 du 25 janvier 1995 sur la concurrence ou encore le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993 portant institution de la Bourse des valeurs mobilières (ouverte aux sociétés par actions).

La loi de 2003³⁵ a pour objet de consolider le système et abroge la loi sur la monnaie et le crédit de 1990. Le nouveau texte en reprend cependant, dans une large mesure, ses dispositions. La volonté du législateur est alors de porter plus loin la libéralisation établie par la loi de 1990. La nouvelle banque centrale perd, quoiqu'un peu, de son autonomie vis-à-vis du pouvoir politique ; les membres du Conseil de la monnaie et du crédit et du conseil d'administration de la Banque d'Algérie sont tous nommés par le président de la République.

L'ordonnance consolide le régime déjà établi par la loi de 1990 en introduisant de nouveaux principes et/ou en les définissant plus précisément : le secret professionnel, les changes et les mouvements de capitaux, la protection des déposants.

³⁵ : L'ordonnance n° 03 -11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre 2 : Evaluation du niveau de la bancarisation en Algérie

L'objectif de l'ordonnance est de « renforcer la sécurité financière, améliorer nettement le système de paiement et la qualité du marché ».

Le capital minimum initial auquel devront souscrire ces institutions a été redéfini par le règlement 2008³⁶, est fixé à :

- 10 milliards de dinars pour les banques ;
- 3,50 milliards de dinars pour les établissements financiers.

Le capital social minimum, tel que fixé, doit être libéré en totalité et en numéraire à la constitution (article 88 de l'ordonnance n° 03-11).

Le principe d'établissement de l'activité bancaire sous forme de partenariat trouve son origine dans la loi de finances complémentaire pour 2009 qui instaure le partenariat comme modalité d'implantation des investissements étrangers.

L'ordonnance relative à la monnaie et au crédit de 2003 modifiée et complétée en 2010³⁷ reprend les dispositions pour les faire appliquer au secteur bancaire.

Les principales mesures de cette dernière sont les suivantes :

- Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital. Par actionnariat national, il peut être entendu un ou plusieurs partenaires.
- L'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés et en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux.
- L'Etat dispose d'un droit de préemption sur toute cession d'actions ou de titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier.
- Les cessions d'actions ou de titres assimilés réalisées à l'étranger par des sociétés détenant des actions ou titres assimilés dans des sociétés de droit algérien qui ne se seraient pas réalisées conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 01-03 relative au développement de l'investissement sont nulles et de nul effet.

³⁶ : Règlement n° 08-01 du 23 décembre 2008.

³⁷ : Ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre 2 : Evaluation du niveau de la bancarisation en Algérie

- Toute cession d'actions ou titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier doit être autorisée préalablement par le gouverneur de la Banque d'Algérie dans les conditions prévues par un règlement pris par le Conseil de la monnaie et du crédit, non encore publié.
- La Banque d'Algérie a pour mission (supplémentaire) de veiller à la stabilité des prix et doit établir la balance des paiements et présenter la position financière extérieure de l'Algérie.
- Les banques ont l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle de conformité. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une conformité aux lois et règlements et du respect des procédures.
- La Banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques des entreprises, une centrale des risques des ménages et une centrale des impayés.
- Les dirigeants doivent répondre aux exigences requises d'honorabilité, d'immoralité et de compétence et expérience professionnelle en matière bancaire (Règlement n° 92-05 du 22 mars 1992 et ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010).

D'autres mesures ont été introduites visant au renforcement du cadre institutionnel, au renforcement du contrôle des banques et des établissements financiers, à la protection de la clientèle et à la qualité des prestations bancaires, notamment en renforçant les obligations des banques primaires vis-à-vis de leurs clients ou encore en affirmant le principe du droit au compte « Toute personne qui s'est vue refuser l'ouverture d'un compte de dépôt par les banques de la place et qui, de ce fait, ne dispose d'aucun compte peut demander à la Banque d'Algérie de lui désigner une banque auprès de laquelle elle pourra ouvrir un tel compte et ceci nonobstant les cas d'interdiction de chéquier et d'interdiction de banque. Ce compte pourra être limité aux seules opérations de caisse ».

Section 2 : le cadre conceptuel et mesure de la bancarisation

Dans cette section nous présenterons d'une manière générale la bancarisation, les indicateurs de ses niveaux et sa hiérarchisation.

2.1. Définition de la bancarisation

La bancarisation est un néologisme désignant l'importance du nombre d'individus qui ont un compte en banque, lorsqu'un même individu a plusieurs comptes on parle de multi-bancarisation³⁸. « La bancarisation se définit comme la proportion de la population titulaire d'un compte en banque »³⁹.

Comme nous l'avons cité, la bancarisation désigne la pénétration des services bancaire auprès d'une population d'un pays ou d'une région, autrement dit elle constitue l'emprise plus ou moins grande de l'institution bancaire sur une population donnée et se concrétise par « le pourcentage de la population ayant accès au service bancaire ».

En outre ce processus est variable dans le temps et selon les pays, plus un pays est développé, plus son niveau de bancarisation est élevé et inversement, ceci explique la contribution des pays en voie de développement à l'extension du marché bancaire et des services bancaires dont peuvent bénéficier les gens, ce qui engendre un accroissement du niveau de bancarisation.

Cependant, dans bon nombre de pays en développement et pauvres, l'ouverture d'un compte n'est pas obligatoire pour les populations, que ce soit pour l'exercice de leur profession que pour l'accomplissement de leurs opérations.

De plus, les innovations financières et les nouvelles technologies d'informations et de communications n'ont pas le même degré de pénétration dans les différents pays, on comprend alors un large écart entre les pays qui créent et maîtrisent les moyens et mécanismes modernes dont le niveau de bancarisation est conséquemment élevé et les pays qui les adaptent avec lenteurs.

³⁸ : Blanche sousi-roubi & Sébastien Dussart et Franck Marmoz, « Lexique de la banque et des marchés financiers », Edition DUNOD, Paris 2009.

³⁹ : A.J Gansinhounde : « les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA », Université polytechnique de Bénin, Master banque finance.

Par ailleurs, pour des raisons géographiques, par exemple, dans les zones les plus reculées (rurales ou montagneuses), l'accès aux services bancaires pour les populations peut être contraint par des coûts de transactions élevés (transports, frais d'agence) ainsi que par des facteurs socioculturels, qui tendent à favoriser les réseaux informels. Ceci explique que des régions d'un pays donné peuvent receler des niveaux de bancarisation différents.

Enfin, d'autres facteurs influencent les comportements des populations à l'égard des institutions bancaires. Il s'agit notamment de l'environnement social (la population, les groupes sociaux, les classes sociales, l'organisation familiale), mais aussi la juridiction (décisions des pouvoirs publics, réglementation bancaire, politique monétaire), la culture (éducation, alphabétisation, religion.) et les effets psychologiques qui sont les comportements.

2.2. Les indicateurs du niveau de bancarisation

La bancarisation est mesurée par un indice appelé taux de bancarisation. Cet indice traduit le niveau de pénétration des services bancaires et financiers dans le pays ou la région concernée.

Il existe plusieurs méthodes pour mesurer le taux de bancarisation. Donc vue le nombre important, nous nous limitons à ceux qui paraissent fondamentaux. Le choix dépend de l'objectif visé.

2.2.1. Le taux de bancarisation ou taux de pénétration des services bancaires

En tant qu'indicateur de mesure de la pénétration des services bancaires auprès de la population, le taux de bancarisation (TB) donne l'information sur la proportion de personne qui dispose d'un compte en banque⁴⁰.

$$TB = NC / PT$$

TB : Proportion de la population ayant un compte bancaire ;

NC : nombres de comptes ;

PT : population totale.

⁴⁰ : BOUZAR CHABHA, « systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crises », Edition EL-AMEL, 2010.

Chapitre 2 : Evaluation du niveau de la bancarisation en Algérie

Cet indice renvoie à la nécessité d'inciter plus de personne à détenir un compte en banque pour accroître le taux de bancarisation, c'est-à-dire, démocratiser le compte et les moyens scripturaux. Son calcul peut être affiné de plusieurs façons suivant l'utilisation que l'on souhaite en faire. On peut avoir le taux de bancarisation des ménages, des adultes et des actifs.

Exemple :

Taux de bancarisation des ménages (TBm)

$$TBm = NCm / PTm$$

NCm : nombres de comptes des ménages ;

PTm : nombre totale des ménages.

En ce qui concerne la notion de compte en banque, en plus des comptes dans les banques, on peut inclure dans certains pays les comptes CCP, ceux des caisses d'épargne et les comptes au niveau du trésor. TB pourrait être plus affiné en procédant à son calcul pour chaque type de compte (comptes chèques, de dépôts...).

2.2.2. La densité du réseau bancaire (DB)

Le terme « réseau bancaire » désigne l'ensemble des agences et bureaux où sont commercialisés des services bancaires et assimilés⁴¹.

Il faut entendre par l'ensemble des agences et des guichets et des bureaux de présentation ou sont commercialisés les services bancaires ou assimilés.

Comme dans certains pays les institutions mutualistes sont classées comme banque tandis que dans d'autre pays sont considérés comme Institutions de Microfinances, de plus vu la nature des services financiers offerts aux populations par la poste, la taille de sa clientèle et l'importance de son réseau, certains pays intègrent les agences postales dans ce calcul.

⁴¹ : Agossou Jacques Gansinhoundé, « Comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde : situation de l'UEMOA et de la CEMAC », Cotonou, juillet 2008

$DB=PT/NA$ \implies Densité démographique du réseau bancaire⁴².

PT : population totale ;

NA : nombres d'agences bancaires.

DB indique la proportion de la population ayant accès à l'agence bancaire. Ainsi, le ministère Algérien délégué en charge de la réforme financière, se référant à la norme internationale, considère le taux minimal= 01 agence bancaire pour 5000 habitant⁴³.

Tandis que l'Algérie en fin 2016 compte près d'une agence bancaire pour 27.000 habitants et 13.000 habitants au Maroc et pour 10.000 habitants en Tunisie⁴⁴.

DB peut également être estimé par rapport à la population active :

Exemple :

$DB = PA / NA$

PA : population active ;

NA : nombre d'agence bancaire.

Enfin, pour faire accroître cet indicateur, il faut nécessairement déployer le réseau de proximité ou autres canaux de distribution, il semble évident qu'un plus grand nombre de guichets incitent les populations à consommer davantage de service bancaire.

2.2.3. Le ratio : Crédit à l'économie / Produit intérieur brut ⁴⁵

Les institutions bancaires jouent un rôle important dans la collecte des ressources financières par l'épargne des agents économiques particulièrement les ménages bancarisés et la distribution de ces ressources collectées sous formes de crédits à l'économie. Donc de cette façon cet indicateur permet de mesurer le niveau de bancarisation d'une économie.

⁴² : BOUZAR CHABHA, « systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crises », Edition EL-AMEL, 2010.

⁴³ Selon le ministère Algérien délégué en charge de la réforme financière : cité dans « enfin, la télé compensation et le paiement de masse » banques : AlgérieSite.com-l'Algérie en 2006- Réformes financières et bancaires 28.12.2006.

⁴⁴ : Rapport de la banque d'Algérie, www.bankofAlgeria.dz.

⁴⁵ : Agossou Jacques Gansinhoundé, « Comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde : situation de l'UEMOA et de la CEMAC », Cotonou, juillet 2008.

Comme souligné ci-dessus, l'intermédiation financière n'est pas l'apanage des seules banques dans les PED. La prépondérance du secteur informel et les difficultés d'accès aux services des établissements de crédit rendent la demande de crédits bancaires moins importante. Les institutions de microfinance participent au financement d'un nombre important d'agents économiques. La part du microcrédit dans le financement de l'économie des PED est croissante. La non prise en compte de cette information dans la détermination de l'indicateur de bancarisation de l'économie contribue à en minimiser la valeur pour les pays concernés.

2.2.4. Densité du réseau DAB/GAB par rapport à la population

Cet indicateur permet de mesurer la proportion de la population ayant accès aux distributeurs automatiques de billets ou aux guichets automatiques de billets. Les pays développés sont généralement les mieux dotés en DAB et GAB, le Canada et les Etats-Unis estimaient environ 600 DAB/GAB pour un million d'habitants en 1997 et plus de 1.200 DAB/GAB pour un million d'habitants en 2002⁴⁶.

2.2.5. Densité des TPE par rapport à la population

Cet indicateur permet de mesurer la proportion de la population ayant accès aux Terminaux de Paiement Electronique.

Par exemple en 1997 les Etats-Unis estimaient 5.000 TPE pour un millions d'habitants qui passe à 12.500 en 2002 tandis que l'Australie estimait 10.000 TPE pour un millions d'habitants 1997 qui passe à 21.500 TPE en 2002, on rajoute aussi La Nouvelle Zélande qui se révèle être le pays le plus doté qui compte près de 24.000 terminaux pour un million d'habitants en 2002⁴⁷.

2.2.6. Effectifs des banques par rapport à la population active

Cet indice indique la proportion de la population par rapport aux nombres d'effectifs des agences bancaires.

⁴⁶ : Agossou Jacques Gansinhoundé, « Comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde : situation de l'UEMOA et de la CEMAC », Cotonou, juillet 2008

⁴⁷ : Agossou Jacques Gansinhoundé, « Comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde : situation de l'UEMOA et de la CEMAC », Cotonou, juillet 2008.

2.3. La hiérarchisation de la bancarisation

Suivant le niveau de développement des pays, les situations de bancarisation sont globalement les suivantes :

2.3.1. Sur bancarisation, multi bancarisation, exclusion bancaire

Dans les pays développés les banques constituent généralement un marché en phase de maturité. Ils présentent des situations de multi bancarisation et de sur bancarisation, en revanche, ces pays sont aussi confrontés à un problème grave, celui de l'exclusion bancaire.

2.3.1.1. La multi bancarisation

Comme souligné précédemment, on a vu éclore ce phénomène dans la décennie 80 avec l'arrivée de nouveaux acteurs sur les échiquiers financiers : d'autres banques, mais aussi des maisons de courtage, de fonds de placement, etc. l'offre est aujourd'hui plus importante et variée qu'il y a 25 ou 30 ans. L'époque durant laquelle les clients confiaient leurs avoirs à une seule institution financière semble aujourd'hui révolue. A ce titre, Perrien (2005) avance « dans l'île de Montréal, le client moyen fait affaire avec un peu plus de trois institutions financières différentes, ce qui n'était pas le cas auparavant »⁴⁸.

2.3.1.2. La sur bancarisation

Elle concerne la densité des implantations géographiques des établissements bancaires sur un territoire et informe sur une situation d'excès de banques autrement dit la sur bancarisation correspond à un maillage serré des banques sur un espace donné.

Dans un tel contexte, la relation bancaire de proximité se trouve fortifiée et constitue un atout de la banque de détail pour résister à la concurrence. Néanmoins, la « course aux guichets de proximité » favorable pour un moment peut être remise en cause du fait des coûts bancaires dont ceux liés à l'excès d'équipement.

2.3.1.3. L'exclusion bancaire

Le centre Walras décrit l'exclusion bancaire comme « le processus par lequel une personne rencontre de telles difficultés d'accès et/ou d'usage dans ses pratiques bancaires qu'elle ne peut pas ou plus mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne une

⁴⁸ : JEAN PERRIEN : titulaire de la chaire en management des services financiers, l'Université du Québec Montréal, « enjeu de la multibancarisation, guide conseil, REER, février 2005 ».

situation d'exclusion n'est donc définissable que par rapport aux conséquences sociales découlant des difficultés d'accès et d'usage qui la composent »⁴⁹ par exemple en France la législation impose l'utilisation de la monnaie scripturale dans les transactions, la privation de ce service bancaire pour une personne confrontée à des difficultés sociales.

Il est indéniable que la bancarisation s'est fortement accrue dans les pays développés les Etats unis, le Canada, le Japon, la France, l'Allemagne et la Grande Bretagne sont qualifiés de bancarisés, chaque pays essaie en effet de trouver une solution au couple massification-démocratisation des services bancaires : la France a décrété le droit au compte, les Etats-Unis ont popularisé le crédit⁵⁰. Ces remèdes ont aussi parfois leurs revers comme on peut l'observer dans le cas des crédits hypothécaire aux USA, l'autre inconvénient majeur de ces pays réside dans l'existence de l'exclusion bancaire, qui débouche généralement sur l'exclusion sociale.

2.3.2. Sous bancarisation et promotion de la bancarisation de masse et celle des moyens scripturaux de paiement

Les pays en voie de développement et les pays pauvres souffrent de la sous bancarisation, cette situation tient à plusieurs facteurs : institutionnel, politique, juridique, économique et social. Nonobstant, la bancarisation n'est pas la seule panacée des pays développés, les PVD tentent aussi, non sans difficultés, de relever leur niveau.

2.3.2.1. La sous bancarisation ou faible bancarisation

Elle qualifie la situation d'un pays, qui enregistre une densité du réseau bancaire insuffisante avec une proportion de population réduite ayant accès au compte et aux paiements scripturaux. Cela caractérise particulièrement les pays en développement et pauvres.

La sous bancarisation dépend du taux de bancarisation et de la marge de bancarisation.⁵¹

$$\text{Marge de bancarisation} = 100 \% - \text{Taux de bancarisation}$$

⁴⁹ : G. GLOUKOVIEZOFF : « l'exclusion bancaire des particuliers en France », Edition ECONOMICA, Paris, 2004, p188.

⁵⁰ : CHABHA BOUZAR, « systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crises », Edition EL-AMEL, 2010.

⁵¹ : Idem.

2.3.2.2. La marge de bancarisation

Elle représente l'écart entre la situation de bancarisation complète (100%) et le taux actuel de bancarisation. Plus elle est grande, plus le niveau de bancarisation est faible et inversement. Une marge de 80 % veut dire que seulement 20 % de la population ont accès aux services bancaires. Pour remédier à cette contrainte, les pays entreprennent des actions en vue de la bancarisation de masse et de la promotion des moyens scripturaux.

2.3.2.3. La promotion de la bancarisation de masse

Elle renvoie à la volonté d'accroître les relations entre les banques ou autres établissements assimilés et les populations à faibles revenus (artisans, commerçants, agriculteurs voire salariés). L'objectif étant d'obtenir des services financiers d'épargne, de crédit et de moyens de paiement.

La promotion des moyens scripturaux de paiements tient essentiellement à la généralisation de l'utilisation des instruments scripturaux de paiement auprès des populations, qui peut se réaliser par l'incitation voire l'obligation du paiement par voie bancaire.

Section 3 : Contraintes de développement de la bancarisation au niveau régional et national

Nous allons tenter dans cette section, d'examiner les principales contraintes qui entravent le développement de la bancarisation tant au niveau régional (Tizi Ouzou) qu'au niveau national.

3.1. Contraintes de la bancarisation au niveau régional (Tizi-Ouzou)⁵²

Des facteurs géographiques, culturels et socioéconomiques entravent la généralisation de la bancarisation dans la wilaya de Tizi Ouzou. La première entrave s'explique par la superficie de la wilaya dominée par un ensemble de montagne en cet espace accidenté, qui constitue un blocage pour le développement économique de la région. L'état du milieu physique rend pratiquement difficiles les voies de communication et engendre, parfois, des surcoûts d'investissement qui se rapportent aux réalisations et la réhabilitation des infrastructures et équipements socio-économiques, notamment le réseau bancaire et financier.

Certaines communes et dairas sont isolées et la distance entre elles est tellement grande. Cette situation a un double effet :

Le critère de proximité des réseaux d'agences est difficile à atteindre pour la population, qui se trouve contrainte de se déplacer et dépenser des frais pour satisfaire ses besoins.

L'éloignement des zones et le manque de proximité avec des canaux de distribution des services sont parmi les facteurs, qui expliquent l'absence de culture bancaire et financière au sein de la population résidente et le recours massif aux pratiques informelles.

Enfin, la persistance du chômage et l'importance de l'informel sont des facteurs qui ralentissent le degré d'accès aux services bancaires. Le taux de chômage de la wilaya est estimé à 27,4% en fin 2016, soit un niveau qui influence l'exercice de la fonction bancaire dans la mesure où il réduit, à la fois, les revenus perçus et le niveau de l'épargne des ménages. Quant à l'informel, malgré l'absence de statistiques, les activités informelles ont connu un essor indéniable dans la région sous deux dimensions ;

⁵² SAM.H, p 203.

- L'une concerne le secteur où circule la monnaie fiduciaire « marché noir » ou « commerce illégal » échappant à tout contrôle, fiscalité et réglementation.

- L'autre concerne le secteur informel de financement. Ce secteur utilise les emprunts familiaux, les fonds des émigrés qui soutiennent au financement des besoins économiques (PME et TPE) et sociaux (mariage, santé, éducation...).

Ces contraintes spécifiques à la wilaya de Tizi-Ouzou s'ajoutent à celles enregistrées au niveau du territoire national

3.2. Contraintes de développement de la bancarisation au niveau national⁵³

Les statistiques que nous avons présentées, traitées et analysées pour la wilaya de Tizi-Ouzou reflètent et correspondent à l'état de la bancarisation du pays en général. En effet, en dépit des mutations du système financier et bancaire algérien des années 1990 et les profondes réformes de la modernisation du système de paiement, le niveau de la bancarisation demeure modeste.

Les contraintes qui entravent le développement de la bancarisation en Algérie peuvent être liées à la fragilité du secteur bancaire algérien, les facteurs culturels et géographiques et aux facteurs socioéconomiques.

3.2.1. Contraintes liées à la fragilité du système bancaire algérien

Les crises bancaires, le manque du professionnalisme dans les banques ainsi que la pénalisation de l'acte de gestion constituent les principaux blocages de l'activité bancaire et la généralisation de la bancarisation en Algérie.

3.2.1.1. Les crises bancaires

Dans tous les pays au monde, les crises bancaires constituent l'un des blocages de développement de la bancarisation de la population. L'Algérie a traversé une crise bancaire, qui s'est traduite par la liquidation des banques privées nationales telles que Khalifa Bank, l'Union Banque, de la BCIA et de la CA Bank.

La faillite de ces banques a conduit les autorités monétaires à instaurer, par le biais de l'ordonnance de 2003, une mesure exigeant les banques et les établissements financiers

⁵³ SAM.H, p 204.

d'augmenter leur capital social. Le non-respect de cette mesure a engendré les retraits d'agréments, voire des liquidations d'autres banques et établissements financiers privés nationaux, en l'occurrence, Rayan bank, Algérien international Bank (AIB), la Banque Générale de la Méditerranée (BGM), Mouna et Arco bank.

Enfin, la fragilité du secteur bancaire privé s'est montrée irréductible et son image a fait « tâche noire » auprès de la population algérienne. Cette situation a provoqué des retraits des dépôts par la population déjà bancarisée et a entraîné une certaine méfiance de la population non bancarisée vis-à-vis des banques et de ses instruments, car en plus des crises bancaires, le citoyen est, souvent, informé des scandales financiers enregistrés au niveau des banques publiques.

3.2.1.2. Le manque de professionnalisme ou l'absence de culture du client dans les banques⁵⁴

Le manque de culture du client de la banque constitue une image négative découlant des carences réelles de la profession bancaire. En effet, l'organisation mise en place dans les agences bancaires est plus au service de la banque plutôt qu'au service des clients. Le manque de formation du personnel, aggravées par les faiblesses des outils de traitements, conduisent les banques à se protéger derrière des procédures papier longues, complexes et décourageantes pour ces derniers.

Par ailleurs, les services bancaires, actuellement, proposés par les banques à leurs différents segments de clientèle ne sont pas vraiment à leurs attentes, et ce, pour diverses raisons :

- Dans certaines agences où le système informatique n'est pas encore maîtrisé, les délais extrêmement longs pour délivrer un carnet de chèque, pour calculer des intérêts et pour obtenir un relevé d'identité bancaire ou effectuer une opération de change ;
- La tarification des différentes transactions paraît inadaptée et sans cohérence globale. En effet, l'entrée en vigueur du système de la télé compensation a permis aux banques de justifier la hausse des tarifs bancaires au détriment de la nécessaire communication pour informer les clients ;

⁵⁴ SAM.H, p 205.

- La communication commerciale et promotionnelle ou le marketing de manière générale est inexistant ;

A ces raisons, nous pouvons ajouter certaines pratiques du personnel qui ne contribuent pas à l'amélioration de la relation bancaire en Algérie :

- La régression de la qualité et la célérité des services bancaires ainsi que le mauvais accueil réservé à la clientèle ;

- La bureaucratie et le favoritisme pénalisent et découragent les clients ;

3.2.1.3. Une clientèle non bancarisée réticente à la traçabilité

Les acteurs économiques du secteur informel ne sont pas encore convaincus des bénéfices de l'utilisation de services bancaires et des moyens de paiement au regard du risque de traçabilité de leur activité (et donc de sa fiscalisation⁵⁵). Cela renforce la nécessité de mettre en place dans les banques une culture de meilleure qualité de service afin de pouvoir attirer cette clientèle.

3.2.1.4. La pénalisation de l'acte de gestion au niveau des banques publiques

En Algérie, l'acte de gestion dans la banque, n'est pas toujours dépénalisé. En effet, les dirigeants des banques publiques notamment, préfèrent adopter une démarche exagérément prudente, plutôt que de prendre des risques susceptibles de se retourner contre eux. Cela ne stimule pas le financement des grands projets d'investissements.

De plus, les banques publiques sont soumises aux décisions politiques de l'Etat. Autrement dit, le pouvoir politique continue à interférer dans la gestion courante des banques publiques

3.2.2. Contraintes liées aux facteurs culturels, socioéconomiques et géographiques

Le développement de la bancarisation en Algérie peut être freiné par les facteurs culturels, socioéconomiques et la géographie du pays.

⁵⁵ Rapport du Ministère des Finances « Projet de modernisation des infrastructures de traitement des paiements de masse » 2004

3.2.3. Les facteurs culturels⁵⁶

Par facteurs culturels, nous pouvons distinguer le manque de culture bancaire et financière de la population d'une part, et les considérations religieuses sur le taux d'intérêt de l'autre part.

A. Le manque de culture bancaire par la population

Le manque de culture bancaire et l'information constituent l'un des blocages de la généralisation de la bancarisation en Algérie. Généralement, cette contrainte est très développée dans les milieux isolés, ruraux ou défavorisés, qui comptent une population importante pauvre à faible revenu, artisanale ou commerçante, qui ne partage ni les valeurs ni les habitudes socioculturelles du personnel des banques.

Les résidents de ces milieux n'ont pas de compétence financière et fiscale et sont non familiers des règlements, des formalités et des exigences administratives et dans de nombreux cas, leurs revenus ne sont pas déclarés, ils gèrent leurs engagements en dehors des circuits officiels.

B. Les considérations religieuses sur le taux d'intérêt

L'Algérie est un pays musulman et dans la doctrine islamique l'argent en soi est improductif et ne sert que d'instrument de mesure de la valeur de bien. Par conséquent, l'usure ou le « *riba* » (rémunération sur les montants prêtés) est interdit par l'Islam. Car le prix de l'argent épargné n'est pas justifié, sauf s'il est investi pour créer de la richesse.

Dans ce pays, une catégorie importante de la population qui ne cesse d'augmenter, ne recourt pas aux produits bancaires. Malgré l'implication des banques islamiques (El Baraka et Salam), le problème d'accès aux services bancaires demeure important pour cette frange de population.

⁵⁶ KEZA.PJ « Les enjeux économiques de la bancarisation en Afrique subsaharienne », économie, 2006-2008.

3.2.4. Les facteurs socioéconomiques

A. L'importance de l'informel en Algérie

Le marché parallèle ou marché noir est apparu durant la période de la gestion planifiée de l'économie dans les années 1970. D'où il est constaté la fuite de la monnaie fiduciaire des circuits bancaires et l'augmentation de la thésaurisation alimentant les circuits parallèles.

Les Pouvoirs Publics ont tenté de mettre des mesures d'organisation et de procédures pour lutter contre l'économie parallèle et freiner ce phénomène⁵⁷. Ces mesures s'articulent autour de :

- L'institution du Numéro d'Identification Fiscal (NIF) en vue de confier à la Direction Générale des impôts l'immatriculation de la population fiscale ;
- L'institution d'un Casier Fiscal comprenant l'ensemble des informations de sources internes à l'administration fiscale ;
- La définition et la classification de l'activité informelle comme manœuvre frauduleuse.

En dépit de ces mesures, les pratiques informelles occupent une place importante dans l'économie, même s'il est difficile de mesurer son ampleur en chiffres en raison de manque de statistiques fiables, ce secteur représente environ 20 à 25% du PIB.

Enfin, il y a lieu de noter que la fuite des capitaux vers les circuits informels constitue, à la fois, une conséquence de la fragilité du système bancaire (bureaucratie dans les procédures, frais bancaires, fraudes et scandales...) et une cause de la sous bancarisation de l'économie.

B. La détérioration du pouvoir d'achat et l'importance du chômage en Algérie

Le fort taux de chômage et la faiblesse du niveau de vie d'une partie de la population et la politique de blocage ou d'austérité des salaires (revenus des ménages) ralentissent le rythme de progression des paiements scripturaux. En effet, la population percevant de faibles revenus recourt rarement aux produits d'épargne de la banque, d'après les chiffres avancés

⁵⁷ Voir la loi de finance 2006.

par l'Office National des Statistiques, le nombre de chômeurs est très important en Algérie. Il est estimé 1 220 000 chômeurs, soit 11,3% de la population active en 2008.

3.2.5. Contraintes géographiques

La répartition spatiale du réseau bancaire en Algérie est déséquilibrée entre les régions du Nord, des hauts plateaux et le Sud. En plus, à l'intérieur de ces régions, le réseau bancaire se concentre dans les milieux urbains au détriment de milieux ruraux et isolés (exemple de la wilaya de Tizi Ouzou).

En chiffres, sur 1073 agences de banques publiques, seulement 217 agences sont implantées dans la région des hauts plateaux (qui constitue 9% de la superficie totale du pays) et 107 agences bancaires implantées dans la région du Sud d'Algérie (qui constitue 87% de la superficie totale du pays)⁵⁸.

Cela indique qu'une superficie 96% du pays est moins bancarisée, en termes de densité bancaire.

Pour terminer, il faut dire que l'Etat, pour développer l'offre des services bancaires au sein des populations sous bancarisées, doit répartir équitablement les agences bancaires sur le territoire de la région d'une part, et investir dans la nouvelle technologie en matière de diversification des canaux de distribution des services bancaires tels que les DAB/GAB et TPE, mais également dans le E-banking et le Mobile Banking.

⁵⁸ Voir guide investir en Algérie, année 2009, p 09.

Conclusion

Plusieurs indices rendent compte des différents niveaux de bancarisation. Généralement, le niveau de bancarisation d'un pays dépend de son niveau de développement. Des travaux menés dont ceux de la banque mondiale ont montré que plus un pays développé et plus son niveau de bancarisation est élevé. La bancarisation constitue aussi un outil de développement, si les personnes sont « hors banques », l'économie l'est également.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que le projet de bancarisation de l'économie Algérienne a connu des améliorations mais cela ne confirme pas que le degré de bancarisation de l'économie est satisfaisant car le système bancaire souffre d'un retard considérable par rapport aux autres pays.

Chapitre 3:

Analyse du niveau de banca­ri­sa­tion dans la commune de Ouadhias

Introduction

Dans la course à la compétitivité et à la recherche de différenciation, la banque s'est particulièrement modernisée ces dernières années. Pour la plupart des grands établissements bancaires, appelés « banques à réseau », la gestion des services bancaires qui est souvent prise en charge par les agences bancaires, représente la clef de voute de l'activité et de la rentabilité de ces dernières.

Le marché bancaire Algérien, s'est vu doté de nouvelles réformes visant sa libéralisation à partir des années 90, ce qui a ouvert le champ à la concurrence et l'installation de nouvelles banques publiques et étrangères sur l'ensemble du territoire national. Cette dynamique est le fruit d'une réforme bancaire et de la bonne conjoncture économique enregistrée durant ces dernières années en Algérie.

En Algérie, le niveau de bancarisation constitue l'une des vulnérabilités de l'économie nationale. C'est pour cela que les réformes du système ont été entrepris dans le domaine du système de paiement et de financement et qui avaient comme objectif principal l'amélioration des services bancaires de bases et du niveau de bancarisation.

Le présent chapitre est basé sur l'utilisation d'un questionnaire afin d'analyser le niveau de bancarisation dans la commune, ce dernier est composé de trois section, dans la première section nous allons donner un aperçu général sur la banque BADR, son histoire et sa construction et nous allons présenter en suite la banque de notre lieu de stage BADR (582).

Dans la seconde section, nous essayerons de présenter la commune de Ouadhias et ses caractéristiques.

Enfin, dans la dernière section nous allons mettre le point sur la culture bancaire et l'identification de la relation banque-client.

Section 1 : Présentation de L'ORGANISME D'ACCUIL (BADR)

1.1. Présentation de la BADR

1.1.1. La création de la BADR

La banque de l'agriculture et du développement rural est une institution financière nationale créée le 13 mars 1982, sous la forme juridique d'une société par actions. Son capital social est de 54 000 000 000 DA. Elle a pour missions principales le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural. Constitué initialement de 140 agences cédées par la banque nationale d'Algérie (BNA). Son réseau compte actuellement plus de 300 agences et 39 directions régionales. Son effectif est de 7 000 cadres et employés activistes au sein des structures centrales, régionales et locales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national.

A sa création, la BADR était un établissement à vocation agricole puis suite à la promulgation de la loi n°90-10, relative à la monnaie et au crédit, elle a investi les autres créneaux de l'activité bancaire en effectuant les opérations de réception de fonds du public, les opérations d'octroi de crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et de gestions, consacrant donc son statut de banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités.

1.1.2. Organisation générale de la BADR

La BADR, comme toute autre banque publique Algérienne, est représentée par trois niveaux hiérarchiques : la direction générale, les entités régionales et les agences locales. Son organisation a évolué depuis sa création suite aux mutations de l'environnement qui exigent plus de compétitivité et de performance. Son schéma organisationnel était souvent réadapté aux nouvelles procédures de management et de gouvernance des banques.

La BADR est présidée par un président directeur général soutenu par des directions centrales. Actuellement, l'organigramme général de la BADR fait ressortir 8 fonctions ou groupe de fonctions :

- Le groupe de fonction « informatique, comptabilité, trésorerie » ;
- Le groupe de fonction « ressources, crédit, crédit recouvrement » ;
- Le groupe de fonction « administration et moyens » ;

- La fonction « international » ;
- La fonction « contrôle » ;
- La fonction « communication et publication » ;
- La fonction « exploitation » ;
- La fonction « management ».

Les trois groupes de fonctions sont placés sous la responsabilité des trois directeurs généraux adjoints.

- La fonction « international » est placée sous la responsabilité d'un divisionnaire.
- La fonction « contrôle » et « communication » sont rattachées directement à un président directeur général.
- La fonction « exploitation » est prise en charge essentiellement par le réseau, constitué des succursales et des agences.
- La fonction « management » concerne et implique l'ensemble des gestionnaires de la banque en matière d'exercice de responsabilités aux différents niveaux hiérarchiques.

La direction générale, dirigée par le président directeur général, est la plus haute autorité de la banque ; elle constitue la structure centrale d'orientation des affaires, de prise de décisions, d'élaboration du plan stratégique de la banque ; ses pouvoirs sont déterminés par les statuts de l'institution et du conseil d'administration.

La direction générale comprend (04) directions générales adjointes suivantes, toutes dirigées par un directeur général adjoint :

- Direction générale adjointe administration et moyens ;
- Direction générale adjointe ressources crédit et recouvrements ;
- Direction générale adjointe informatique, comptabilité générale ;
- Direction générale adjointe des opérations internationales.

La macrostructure est complétée par deux structures positionnées en staff :

- Direction générale de l'inspection ;
- Direction de l'audit interne

1.2. Les missions et objectifs de la BADR

1.2.1. Les missions de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

Ses principales missions sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- L'ouverture de comptes à toutes personnes faisant la demande ;
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaire, agro-industrielles et artisanales ;
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

1.2.2. Les objectifs de la BADR

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- L'extension et le redéploiement de son réseau ;
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produit.

1.3. Présentation de l'agence de Ouadhias

Parmi les agences du réseau de la BADR, on trouve l'agence de Ouadhias « 582 », qui constitue une décentralisation géographique et un prolongement siège. Elle a été créée le 04/04/1988. Située à Ouadhias centre, à 35 km du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, elle exploite une superficie de 186 m². Le choix d'implantation est jugé stratégique au niveau de la direction régionale de la wilaya.

1.3.1. Les fonctions de l'agence

Les fonctions de cette agence sont assurées par onze (11) éléments repartis selon l'organigramme, et les comptes gérés dans cette agence représentent 6071 comptes répartis comme suit :

- ❖ 1107 comptes de chèques ;
- ❖ 1019 comptes courants commerciaux ;
- ❖ 3659 comptes livrets d'épargne ;
- ❖ 286 comptes d'épargne junior.

La BADR de Ouadhias participe :

- ❖ Au développement de l'ensemble du secteur de l'agriculture ;
- ❖ A la promotion des activités agricoles, artisanales, commerciales, libérales et agro-Industrielles ;
- ❖ Assurer toutes les opérations d'une banque de dépôt ;
- ❖ Financer les structures et les activités de la promotion agricole ;
- ❖ Financer les structures et les activités de toute nature liée en amont et en aval à la production des secteurs de l'agriculture et de l'industrie.

Le financement au niveau de cette agence est diversifié du fait de son lieu d'implantation et de son rayon d'exploitation important, à savoir l'agriculture, (RFIG, ETTAHADI, CMT) Agricole partiellement bonifié et autres, les dossiers des dispositifs

ANSEJ, ANGEM et CNAC ainsi que les crédits d'investissement et exploitation pour les PME.

1.3.2. L'effectif

L'agence est composée de (11 employés) et leur savoir-faire leur permet d'intervenir de manière efficace dans tous les métiers de la banque.

1.3.3. Les clients

Les clients de l'agence sont en majorité des particuliers et surtout les retraités. Mais, il existe d'autres catégories de clients tels que commerçants et agriculteurs.

1.3.4. Composants de l'agence de Ouadhias

L'agence de Ouadhias est subdivisée en plusieurs services :

❖ **Service clientèle**

Il traite les opérations courantes suivantes :

- Ouverture de comptes ;
- Versement et retrait en espèce ;
- Paiement de chèques ;
- Certification de chèques ;
- Compensation et prélèvement ;
- Achat et vente d'espèces ;
- Assurer la comptabilisation et la journalisation des écritures comptables et d'arrêter son bilan.

Le service clientèle contient trois composants qui sont :

❖ **Le guichet Dinar et Devise ;**

❖ **La caisse**

Ce service est chargé de la manipulation des espèces et des fonds ; il reçoit les versements des clients, exécute les paiements, des mises à disposition des chèques à destination et assure les retraitements, le placement de fonds et propose de nouveaux produits.

❖ Service portefeuille

Ce service ne manipule pas les espèces car les opérations se font par chèques ; on distingue le virement de compte à compte, les entrées de chèques et les effets à escompter.

a) Cellule d'exploitation

Cette cellule est composée de plusieurs fonctions : fonction comptes, fonction crédits et fonction d'affaires juridiques et recouvrement.

b) Cellule comptabilité

Sa tâche réside en : contrôle de la journée comptable, inventaire et affaires administratives générales.

1.3.5. Ressources et emplois de l'agence

A- Les ressources

L'agence BADR de Ouadhias dispose d'un certain nombre important de ressources sur lesquelles elle peut accorder des crédits et effectuer des opérations de financement. Parmi ces ressources :

❖ Dépôts à vue

On y trouve :

- ✓ Compte de chèque (Dinar /Devise) ;
- ✓ Compte commercial (personne morale) ;
- ✓ Compte commercial (personne physique) ;
- ✓ Livret d'épargne ;
- ✓ Compte courant ;
- ✓ Compte administration

❖ Dépôt à terme

C'est un compte de dépôt non matérialisé par des titres bancaires ; il est destiné aux personnes physiques ou morales.

❖ **Bon de caisse**

C'est un dépôt à terme matérialisé par un titre par lequel le client sollicite la banque pour souscrire une somme déterminée à une durée de son choix. A l'échéance, la banque verse une majoration du capital. Le bon de caisse est destiné aux personnes physiques et morales. Il peut être nominatif, au porteur ou anonyme, et les intérêts sont discomptés au taux de référence de la période, conformément aux conditions générales de banque.

B- Les emplois

Les emplois de l'agence sont constitués de différents crédits octroyés par l'agence. A ce niveau, on y trouve :

❖ **Crédit par caisse**

- Crédit d'exploitation ;
- Crédit de compagnie (industriel et commercial) ;
- Découvert mobilisable ;
- Avances sur facture ;
- Avances sur créances nées non constatées sur délégation de marché ;
- Avances sur créances nées à l'exploitation ;
- Avances sur marchandises ;
- Avance d'exploitation garantie.

❖ **Crédit à moyen terme**

- C.M.T Equipements ;
- C.M. T Van (pour l'acquisition de véhicules utilitaires).

❖ **Crédit par signature**

- Caution dans le cadre des marchés publics ;
- Caution de soumission ;
- Caution de bonne exécution ;
- Caution de restitution d'avances forfaitaires ;
- Caution de restitution d'avance sur approvisionnement ;

- Caution douanière ; Crédits documentaire ; Aval.
- ❖ Leasing ;
- ❖ Dispositifs : ANSEJ, ANGEM et CNAC ;
- ❖ Crédit immobilier au milieu rural

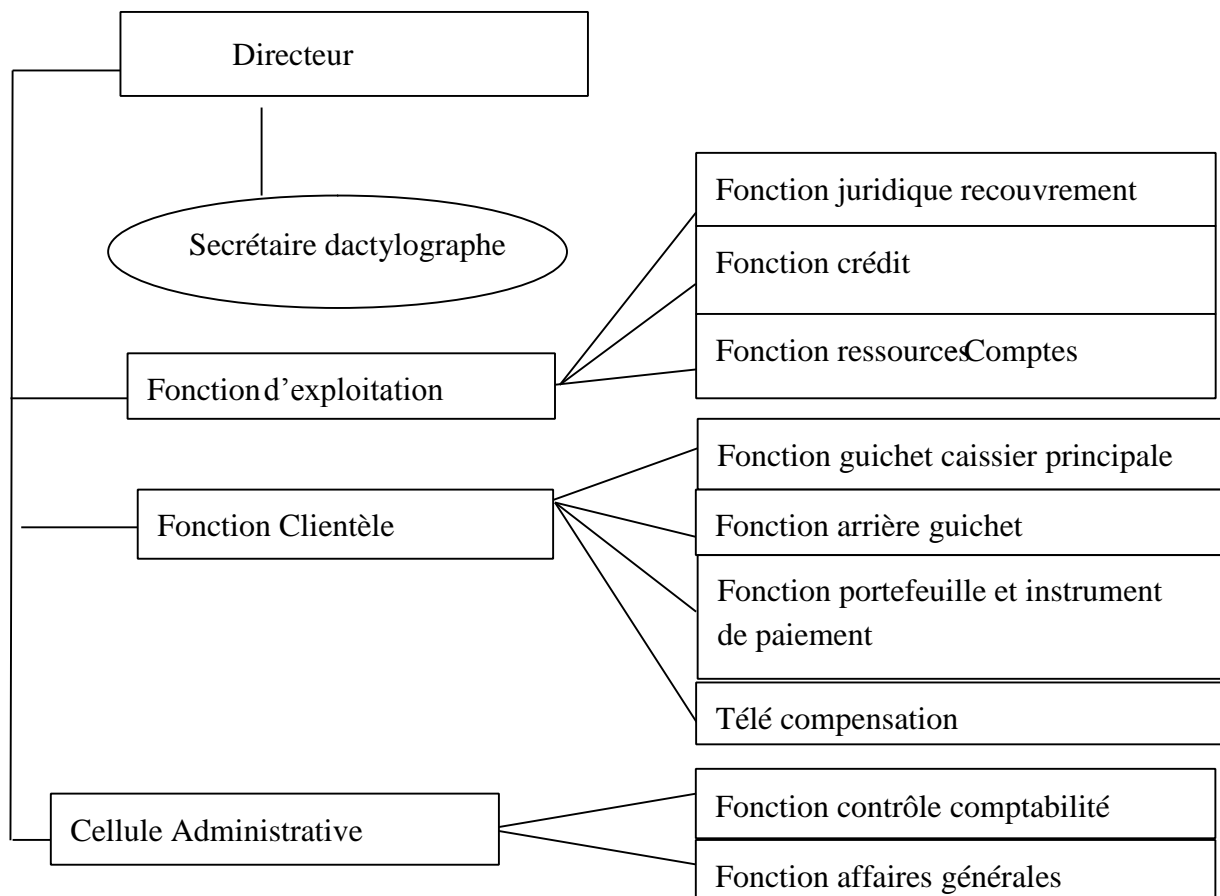
1.3.6. Présentation du service crédit

Le service crédit est le service le plus important dans l'agence puisque l'étude et l'analyse d'un dossier de crédit d'investissement sont parmi les opérations principales qui génèrent des produits. Toute mauvaise gestion des crédits peut engendrer des pertes pour la banque, c'est pour cela le service crédit doit être dirigé avec maîtrise afin de minimiser les risques. Les services de crédits est soumis à l'autorité directe d'étudier les dossiers de financement et les soumettre au comité du crédit et de trésorerie. Les opérations effectuées au sein de ce service sont :

- Préparer les travaux par le comité et la trésorerie de GRE ;
- Réception de la clientèle pour information et orientation ;
- Contrôle des crédits mis en place par les agences ;
- Consolider toutes les statistiques en la matière ;
- Recueillir des garanties bloquantes ;
- Suivi des crédits.

1.4. Organigramme de l'agence

Il est représenté comme suit :



Source : Manuel de gestion des crédits de la BADR- version – Mars 2018

Comme tout autre organigramme, l'agence de BADR Ouadhias est composée de plusieurs services : Secrétaire dactylographe, Fonction d'exploitation, Fonction Clientèle et Cellule Administrative. Ces services leur sont affectés différentes tâches comme cela est si bien détaillé dans l'organigramme.

Section 02 : Méthodologie de l'enquête

Pour pouvoir évaluer le niveau de bancarisation de l'économie dans la commune de Ouadhias, nous avons effectué une enquête par questionnaire menée auprès de la population de la commune de cette agglomération.

Nous aborderons dans cette section, la présentation de notre terrain d'enquête (la commune de Ouadhias), les objectifs de la méthodologie de l'enquête, la description des questionnaires d'enquête, les conditions de sa réalisation et les techniques statistiques utilisées.

2.1. Présentation de la commune de Ouadhias

Ouadhias est une ville algérienne, située dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Nous présenterons ci-après certains paramètres permettant d'identifier ses caractéristiques notamment celles relatives à sa situation géographique, sa population et ses opérateurs économiques.

2.1.1. Situation géographique

La commune de Ouadhias se situe dans la partie sud de la wilaya de Tizi-Ouzou. Elle s'étale sur la superficie de 32.83 km². Elle est entourée par Tizi N'Tleta, Beni Douala Agouni Gueghrane. Ouadhias est située à 8 km au sud-est de Beni Douala, la plus grande ville des environs.

2.1.2. Aspect administratif

La commune de Ouadhias compte 10 villages : El-Hed Iwadiyen chef-lieu de la commune, adrar amellal, Aït Abdelkrim, Aït berdjel, Aït Chellala, Aït hellal, Ighil Igoulmimene, Tikiouacht, Taguemount El Djedid et taourirt Abdellah.

2.1.3. Situation démographique

La population totale de la commune de Ouadhias selon le dernier recensement en 2008 est 16 435 habitants, soit une densité de 500 habitants par km², et à partir des données collecter de la direction de programmation et suivie budgétaire (DPSB), la population de la commune de Ouadhias à la fin de l'année 2017 est estimée à 19 440 habitants, soit une densité

de 592 habitants par Km², cette population est répartie suivant certains paramètres à savoir : le sexe, l'âge et le secteur d'activité. Ces derniers vont nous permettre d'identifier les caractéristiques de la population de base sur laquelle nous trions notre échantillon d'enquête.

2.1.3.1. Répartition de la population par sexe

La répartition de la population de la commune de Ouadhias par sexe c'est la première caractéristique de la population échantillon de l'enquête. Cette répartition par sexe est donnée dans le tableau suivant :

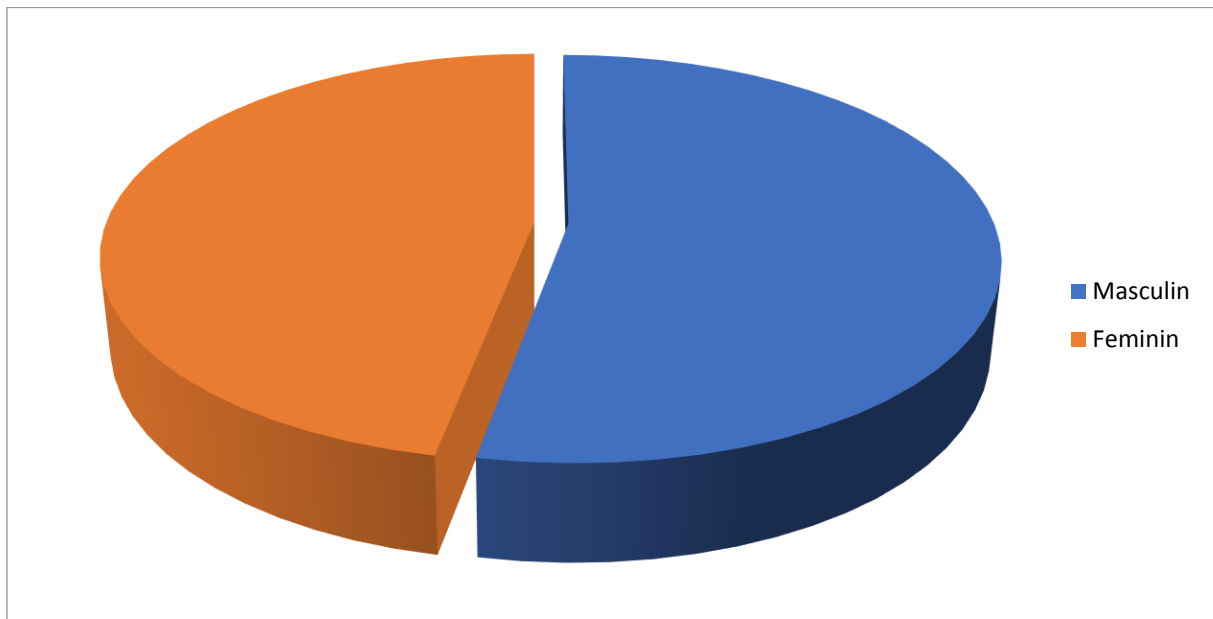
Tableau n° (03) : la répartition de la population de la commune de Ouadhias par sexe selon les estimations de DPSB à la fin 2017

Sexe	Nombre	%
Masculine	10 320	53.08
Feminine	9 120	46.91
Total	19 440	100.0

Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2017

Le tableau n° 03 nous présente la répartition de la population de Ouadhias selon les statistiques enregistrées par la direction de la programmation et suivie budgétaire(DPSB) de la wilaya de Tizi Ouzou, la population de la commune de Ouadhias est estimée à la fin de 2017 de 10 320 personnes de sexe masculin, soit 53.08% du total de la population, contre 9120 personnes du sexe féminin, soit 46.91%.

Graphe n° (02) : Estimation de la population de la commune de Ouadhias par sexe à la fin de 2017



Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou 2017

Le graphe suivant nous a permis de mieux comprendre la répartition de la population par sexe de la commune de Ouadhias selon les estimations de la direction de la programmation et suivie budgétaire à la fin de l'année 2017.

2.1.3.2. Répartition de la population par classe d'âge

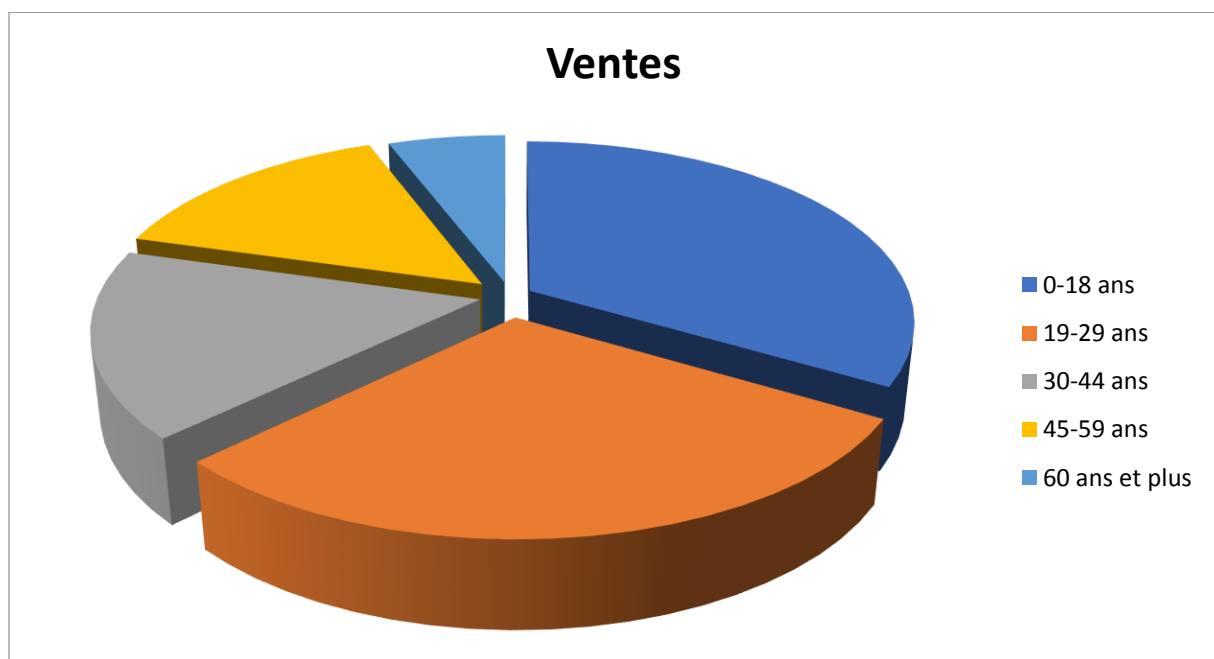
La répartition de la population de la commune de Ouadhias c'est la deuxième caractéristique de la population échantillon d'enquête. La répartition détaillée par âge est donnée dans le tableau suivant :

Tableau n° (04) : Estimation de la population de la commune de Ouadhias par classe d'âge à la fin 2017, (à la base du RGPH 2008)

Tranche d'âge	Nombre	%
0-18 ans	6500	33.43
19-29 ans	5710	29.37
30-44 ans	3235	16.64
45-59 ans	2865	14.73
60 ans et plus	1130	5.81
Totale	19 440	100

Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2017

Graphe n° (03) : Répartition de la population de la commune de Oudhias par classe d'âge à la fin 2017



Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2017

Le graphe ci-dessus indique que la population de Ouadhias majoritairement jeune avec 60.74% de la population dont l'âge est compris entre 19 et 59 ans. Cette tranche d'âge est celle qui nous intéresse particulièrement dans notre cas pratique puisqu'elle représente la population active.

Chapitre 3 : Analyse du niveau de bancarisation dans la commune de Ouadhias

Ainsi, nous allons présenter ci-dessus la répartition de cette tranche précise de la population pour avoir une deuxième caractéristique qui permet d'identifier la population enquêtée.

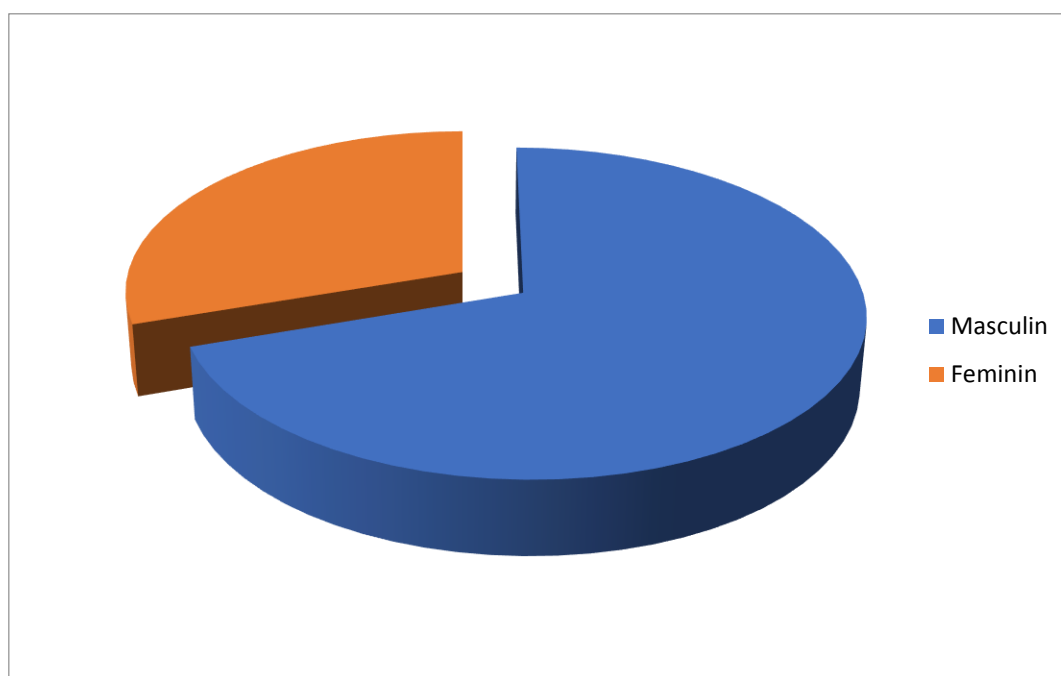
Tableau n° (05) : Répartition de la population active de la commune de Ouadhias par sexe

sexe	Nombre	%
Masculin	5470	69.85
Féminin	2360	30.14
Total	7830	100

Source : reconstituer à partir des informations reçues de l'APC de Ouadhias 2018

Le tableau n° 05 indique que la population active de la commune de Ouadhias est composée principalement de 69.85 % personnes masculin et de 30.14 % personnes féminin.

Graphe n° (04) : Estimation de la population active de la commune de Ouadhias par sexe en 2018



Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2018

Chapitre 3 : Analyse du niveau de bancarisation dans la commune de Ouadhias

Le graphe ci-dessus indique que la population active de la commune de Ouadhias est composée principalement de 69.85% des hommes par rapport au faible pourcentage des femmes qui est de 30.14%.

2.1.3.3. La structure de la population occupée par le secteur d'activité

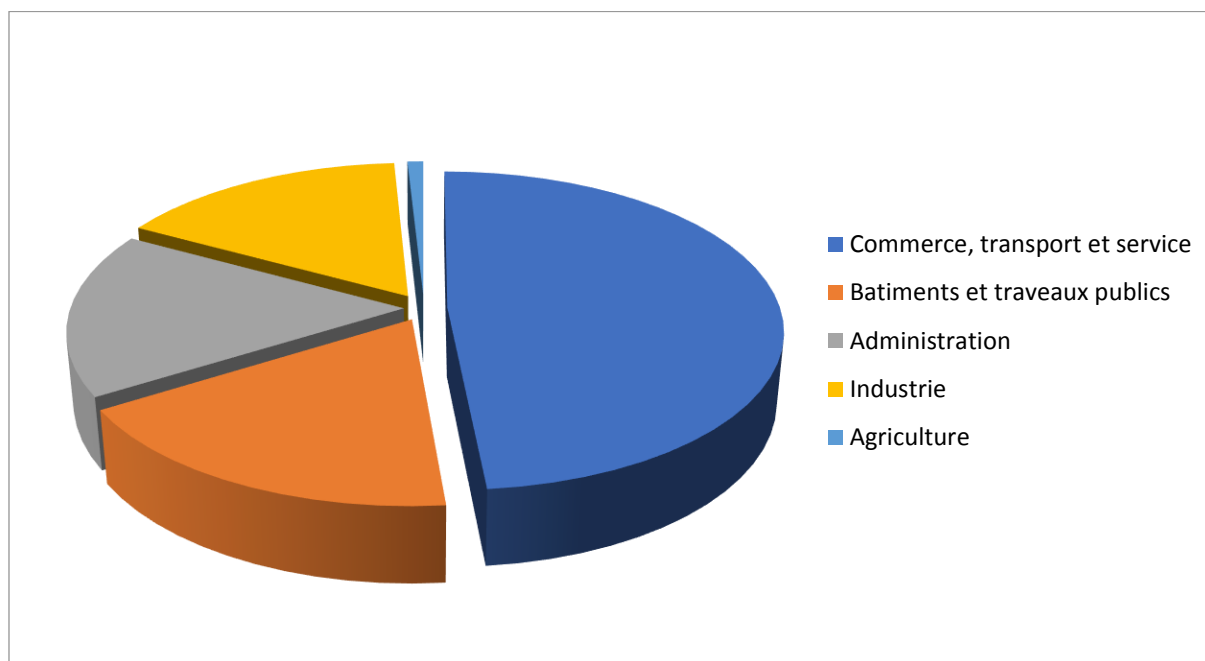
La répartition par branche d'activité place en première position le commerce, transport et services avec 3300 des individus occupent soit 48.52%. Suivi de bâtiments et travaux publics (BTP) qui occupe 1200 individus soit 17.64%. Les autres branches d'activités : Administration, Industrie et agriculture occupent successivement 1140, 1100 et 60 (soit respectivement 16.76%, 16.17% et 0.88%).

Tableau n° (06) : la répartition de la population occupée de la commune de Ouadhias par secteur d'activité

Branche d'activité	Nombre	%
Commerce, transport et services	3724	47.56
Administration	1361	17.38
Industrie	1221	15.59
Bâtiments et travaux publics	1243	15.87
Agriculture	281	3.6
Total	7830	100

Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2018

Graphes n° (05) : la répartition de la population occupée de la commune de Ouadhias par secteur d'activité



Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2018

Le graphique n° 05 indique que la proportion importante du commerce, transport et services occupée par la population de la commune de Ouadhias par rapport aux autres branches d'activités.

2.1.4. Le réseau bancaire de la commune

Le réseau des banques publiques est composé de deux banques (BADR, BNA). Tandis que, le réseau des banques privées est absent.

Tableau n° (07) : le réseau des banques publiques de la commune de Ouadhias (2018)

Banques publiques	Nombre d'agences	Taux de concentration%
BADR	01	70
BNA	01	30
Total	02	100

Source : Données collectées auprès des agences bancaires localisées sur le territoire de la commune de Ouadhias

Le réseau bancaire dans la commune de Ouadhias est caractérisé d'une concentration de 70% pour l'agence BADR et 30% pour l'agence BNA.

2.1.5. Le réseau postal de la commune de Ouadhias

La commune de Ouadhias est dotée d'un seul bureau de poste. Le réseau postal est considéré comme un mécanisme de massification des services financiers au niveau de la commune de Ouadhias, mais de façon limitée car la poste en Algérie ne propose que des services à caractère financier et non de crédit.

L'agence postale fournit quotidiennement les services financiers tels que : les mandats, les chèques payés, demandes d'avoir, pensions, services...etc.

Pour faciliter les opérations avec la clientèle, Algérie poste a induit la monétique dans les bureaux postaux.

2.1.6. La densité du réseau bancaire et postal

L'offre des services bancaires ne peut pas être mesurée qu'à partir de la densité du réseau bancaire par rapport à la population résidente dans la commune.

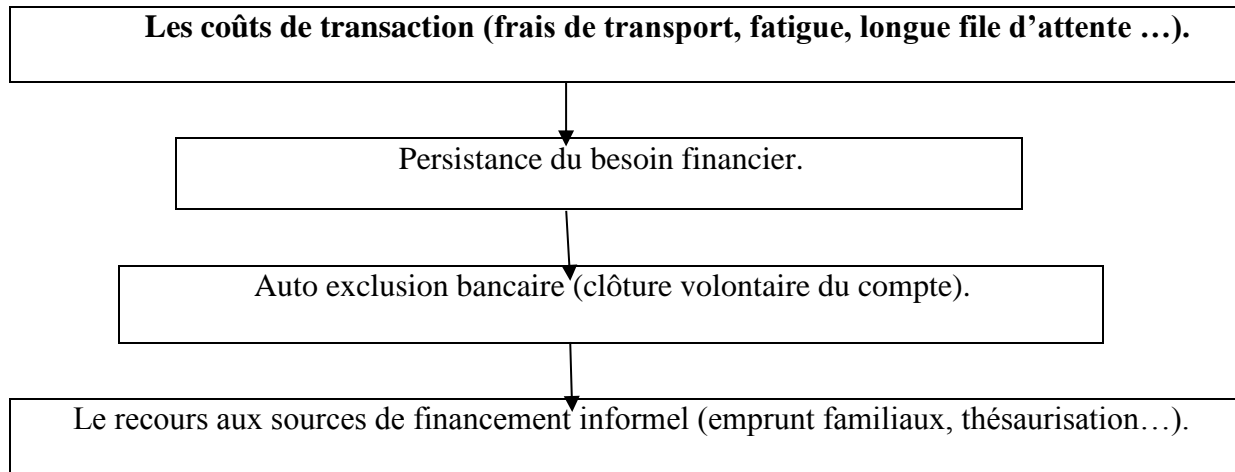
Tableau n° (08) : La densité démographique du réseau bancaire et postal dans la commune de Ouadhias à la 2017

Nombre d'agence bancaire	02
La population totale de la commune de Ouadhias	19440
La densité démographique du réseau bancaire	01 agence pour 9720 habitants
Nombre d'agence postal	01
La densité démographique du réseau bancaire avec l'inclusion du réseau postal	01 agence pour 6480 habitants

Source : statistiques recueillies de la DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2018.

Le tableau n° 08 nous a permis de dire que la commune de Ouadhias, en termes de densité bancaire est peu bancarisée, avec une agence (01) bancaire pour 9720 habitants.

En remarque que les 02 agences bancaires qui se trouvent dans la commune se situent au niveau du centre-ville, cela signifie que le besoin des services bancaires n'est pas couvert dans les autres villages de la commune, pour faire face à ses besoins financiers, la population résidente dans les villages doivent se déplacer au centre-ville de la commune et ce qui génère dans certains cas la situation suivante :



Source : Mr SAM.H « Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie », 2008, P166.

Quant au réseau postal, la commune de Ouadhias dispose d'un seul bureau de poste, qui se trouve au centre-ville de la commune.

Même avec l'inclusion de l'établissement postal, la densité bancaire enregistre un taux non satisfaisant dans la commune, et ce, à cause de la faible présence postale sur l'espace de la commune et surtout dans les villages qui ne contiennent pas d'agence bancaire.

En résumé, la situation de la bancarisation dans la commune de Ouadhias se caractérise par la répartition insuffisante du réseau bancaire.

2.2. Méthodologie de l'enquête

Nous avons choisi la commune de Ouadhias comme terrain d'enquête puisqu'elle constitue le chef-lieu de la daïra qui va nous faciliter le déroulement de l'enquête.

2.2.1. Déroulement de l'enquête

Pour ce faire, nous avons opté pour la méthode du questionnaire. Le choix de cette méthode est justifié par les avantages apportés par ce type d'enquête. Nous avons jugé que ce dernier est le plus adéquat pour recueillir des informations plus fines de la part des enquêtés (la population de Ouadhias).

La détermination de l'échantillon de notre enquête s'est faite sur la base de la méthode « d'échantillonnage par quotas ». Elle consiste à reprendre les mêmes proportions des caractéristiques de la population de base (par exemple : le sexe, l'âge, l'activité socioprofessionnelle) sur l'échantillon pris comme champ d'enquête. Celle-ci nous apparaît comme la plus appropriée pour notre étude. En effet, elle permet de s'assurer de la représentativité d'un échantillon en lui affectant une structure similaire à celle de la population de base.

Pour la constitution de l'échantillon des ménages, nous avons utilisé la base des statistiques fournies par l'DPSB (la direction de la programmation et le suivie budgétaire) qui fixe la population de la commune de Ouadhias à 16435 habitants. L'enquête va porter sur 100 habitants, soit 0.60% de l'ensemble des ménages. La sélection de l'échantillon des ménages est faite sur la base de trois (03) principaux critères que nous avons jugés comme plus importants et faciles à répéter. Le sexe, l'âge et le secteur d'activité.

2.2.2. Le questionnaire

Le questionnaire constitue le moyen utilisé pour recueillir les informations nécessaires à notre analyse.

2.2.3. L'élaboration du questionnaire

L'élaboration du questionnaire s'est faite à travers une succession de questions liées à la détention et l'usage des instruments de paiement scripturaux par les ménages de la commune et leur culture bancaire. Ce questionnaire nous a permis d'effectuer une pré-enquête qui s'est déroulée dans la période entre avril et juin 2018. Elle avait comme objectif de tester notre hypothèse du travail, évaluer la capacité du questionnaire à apporter des éléments de réponses à notre problématique et détecter de ce fait ces faiblesses. La pré-enquête nous a permis de modifier le questionnaire final qui fera l'objet de l'enquête effective.

2.2.4. Contenu des questionnaires

Le questionnaire comporte une douzaine (12) de questions majoritairement fermées et quelques questions semi-ouvertes. Ces questions tentent d'évaluer et appréhender le niveau d'usage des moyens de paiement scripturaux par les particuliers enquêtés, nous les avons interrogés sur leur culture bancaire et sur quelques aspects de leur relation avec la banque en général.

2.2.5. Les techniques statistiques

Après avoir récupéré les questionnaires adressés aux ménages durant la période d'enquête, nous sommes passés à l'étape suivante qui consiste à traiter et interpréter les réponses obtenues. Et le traitement des résultats s'est fait à l'aide des tableaux et des graphes.

Section 03 : Culture bancaire et identification de la relation banque-client

Cette section a pour objectif de cerner de façon globale la culture bancaire par les agents enquêtés et identifier leur relation avec la banque.

3.1. La culture bancaire et identification de la relation banque-client

Les réponses issues du questionnaire adressé aux ménages dans l'enquête menée au niveau de la commune de Ouadhias, nous ont permis d'appréhender la culture bancaire de ceux-ci et leur relation avec la banque.

3.1.1. Caractéristique de l'échantillon

L'échantillon de l'enquête est composé de 100 ménages. Sa segmentation s'est faite suivant certaines caractéristiques de la population de base. Il se représente en termes de sexes, d'âge et du secteur d'activité comme suit :

Tableau n°09 : répartition de l'échantillon des ménages par sexe

Sexe	Fréquence	%
Homme	60	60,0
Femme	40	40,0
Total	100	100,0

Source : notre enquête 2018

Le tableau n°09 indique le nombre de ménages de notre échantillon qui contient 60 personnes masculines et 40 personnes féminines.

Tableau n°10 : répartition de l'échantillon des ménages par âge

Age	Fréquence	%
19-35 ans	20	20
36-45 ans	30	30
46-60 ans	50	50
Total	100	100

Source : notre enquête 2018

Chapitre 3 : Analyse du niveau de bancarisation dans la commune de Ouadhias

Le tableau n° 10 indique que la classe d'âge entre 46-60 détient la moitié avec 50% des ménages, en suite vient la classe entre 36-45 avec un pourcentage de 30% et à la fin on trouve la classe entre 19-35 avec 20%.

Tableau n°11 : répartition de l'échantillon des ménages par secteur d'activité

Profession	Fréquence	%
Administration	45	45
Commerce, transport et services	27	27
Industrie	03	03
BTP	16	16
Agriculture	09	09
Total	100	100

Source : notre enquête 2018

Le tableau N° 11 indique que le secteur d'administration occupe la première place avec 45% des ménages, en deuxième lieu on trouve le secteur du commerce, transport et service avec 27 %, puis vient le secteur BTP avec 16% et à la fin on remarque que le secteur d'agriculture et d'industrie occupent la dernière place avec un taux faible de 09% et 03% respectivement.

3.1.2. Perception de l'agence bancaire par les particuliers

La banque offre des services financiers multiples au profit des particuliers. Elle leur présente non seulement la possibilité de placer leur excédent d'argent pour le protéger et bénéficier d'une rémunération, mais aussi l'avantage de financer leurs projets. C'est autour de cette idée que nous voulons savoir l'intérêt que présente une banque pour les personnes interrogées, les résultats sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau n° 12 : répartition relative à la culture bancaire des ménages enquêtés

Signification d'une banque	Fréquence
Un moyen de sécuriser votre argent	56
Un moyen pour financer vos projets	32
Un moyen de fructifier votre argent	8
Aucune signification	4
Total	100

Source : notre enquête 2018

Le tableau n° 12 montre que la sécurité de l'argent semble être le premier besoin exprimé par les particuliers à hauteur de 56%. En deuxième lieu, le financement des projets apparaît dans 32% des réponses, ce qui reflète l'existence d'un besoin de financement chez les personnes interrogées. Ce point précis peut être exploité par la banque pour présenter des produits bancaires, notamment, des crédits qui adaptent leurs besoins, afin de les captiver vers les services bancaires de manière générale, et les inciter particulièrement vers l'usage des moyens de paiements bancaires. Il apparaît aussi dans le tableau que 4% des réponses, les enquêtés n'accordent aucune signification pour la banque, c'est-à-dire, cette dernière n'a acquis aucune place dans leur langage quotidien et n'ont aucune relation avec elle.

3.1.3. La culture de placement bancaire chez le particulier

En vue de connaître le comportement des particuliers à l'égard de la nature des placements de leur excédent de financement s'il existe, nous avons demandé de faire leur choix parmi trois propositions. Les résultats obtenus se présentent dans le tableau ci-après :

Tableau n° 13 : choix de placement de l'argent par les enquêtés

Choix des placements	Fréquence	%
Le thésauriser (le garder chez vous)	32	32%
Le placer dans une banque	59	59%
Autres	09	09%
Total	100	100%

Source : notre enquête 2018

Le tableau n° 13 indique que 59% des particuliers trouvent dans la banque le premier lieu de placement de leur excédent de financement, néanmoins 32% préfèrent le garder chez eux.

Lorsqu'on a demandé à ces derniers pourquoi ne pas le placer au niveau de la banque, les réponses étaient divergentes : l'avantage financier procurer par le placement est très faible ; les intérêts perçus sont très négligeables, les prestations de services fournies par la banque algérienne sont de mauvaises qualité (les longues files d'attentes et les montants des commissions prélevées) et certains particuliers stipulent qu'il est plus pratique de garder leur argent chez eux et disponible à tout moment sans devoir passer par le canal de la banque.

Le tableau indique aussi que dans 09% des réponses des enquêtés ont un troisième lieu de placement de leur argent autre que ces deux premiers. Lorsqu'on a interviewé les enquêtés sur la nature de ces placements, on aperçoit que la majorité de ces derniers trouvent dans l'investissement dans les biens immobiliers leur principale destination suivie par l'achat de véhicules, et pour certaines femmes l'achat de l'or, puisque pour elle, ce dernier permet de préserver la valeur de l'argent mieux que de le placer dans une banque.

Nous constatons que les particuliers sont en train de chercher les profits les plus élevés et les plus faciles à gagner. La banque algérienne doit donc fournir des efforts soit en augmentant les taux d'intérêt, ou en présentant des produits bancaires diversifiés qui intéressent les besoins de la population, en vue d'accaparer les liquidités de ces derniers et empêcher leur placement dans des voies informelles.

3.1.4. Détention de comptes par les particuliers

La bancarisation peut être mesurée de différentes manières. Dans ce qui suit, le niveau de bancarisation de notre échantillon sera appréhendé par l'ouverture de comptes bancaires et postaux, le tableau suivant résume ces informations :

Tableau n° 14 : ouverture de comptes bancaires et postaux par les enquêtés

Détention du compte	Fréquence	%
Oui	78	78.0
Non	22	22.0
Total	100	100.0

Source : notre enquête 2018

Le tableau n° 14 : indique le niveau de bancarisation de notre échantillon suivant l'ouverture de comptes bancaires et postaux est élevé. Ce dernier est estimé à 78.0%. Toutefois, pour qu'un agent économique soit considéré comme étant bancarisé au sens intrinsèque, on s'intéresse seulement à la détention de compte « bancaire ». C'est ainsi qu'on a cherché à identifier le type de compte détenu dans le tableau suivant :

Tableau n° 15 : la nature du compte ouvert par les ménages enquêtés

Type de compte	Fréquence	%
Sans compte	22	22.0
Compte postal	20	20.0
Compte bancaire	58	58.0
Total	100	100

Source : notre enquête 2018

Il résulte du tableau n°15 que le niveau de bancarisation de notre échantillon est assez élevé, soit 58% des agents enquêtés. Taux satisfaisant indique une amélioration de la culture bancaire de population qui peut être liée ou réalisés dans la qualité des prestations fournies par la banque. D'autre part, il peut avoir comme origine l'augmentation des salaires enregistrés en Algérie ces dernières années et la simplification des procédures d'ouverture de compte bancaire.

Ce taux de bancarisation élevé doit normalement susciter une plus grande utilisation des moyens de paiements scripturaux puisque l'usage de ces derniers est adossé à la détention de comptes bancaires (généralement compte à vue).

Toutefois, il y a lieu de signaler que cette hausse est accentuée par l'obligation de certains fonctionnaires d'ouvrir un compte bancaire puisque la population concernée par notre étude se limite à celle active occupée et non pas active.

De plus, la population enquêtée est celle résidente dans la commune de Ouadhias, cette dernière concerne l'essentiel du réseau bancaire de la wilaya, ce qui peut être derrière l'importance de comptes bancaires ouverts.

3.1.5. Perception de la qualité des services de paiement bancaires par le particulier

La qualité des services bancaires peut être un facteur explicatif du niveau d'usage des instruments de paiement scripturaux par les enquêtés. Dans ce cadre, nous essayerons d'identifier la satisfaction des clients vis-à-vis de la qualité d'accueil du personnel bancaire, de la qualité de la communication banque-client et enfin des délais d'encaissement des instruments de paiement.

3.1.5.1. La qualité d'accueil du personnel de la banque

La qualité d'accueil est devenue l'un des paramètres déterminants de la qualité des services bancaires dont font partie les services de paiement. L'accueil est le tout premier élément sur lequel est basé le jugement d'un client à propos de la qualité des services bancaires. Les résultats obtenus se présentent dans le tableau suivant :

Tableau n°16 : la satisfaction des particuliers vis-à-vis de la qualité d'accueil du personnel de la banque

Satisfaction	Fréquence	%
Oui	40	68.96
Non	18	31.04
Total	58	100.0

Source : notre enquête 2018

Le tableau n°16 explique que notre enquête fait ressortir que les 58 particuliers détenant un compte bancaire, 68.96% sont satisfaits par la qualité de l'accueil du personnel de leur banque. Ceci traduit une amélioration de la conscience et de la formation du personnel bancaire algérien. Deux déterminants peuvent expliquer ce résultat :

- L'introduction de la notion « concurrence » au sein du système bancaire algérien suite à l'entrée des banques étrangères très innovatrices en matière d'accueil et d'image de la banque. Cette concurrence a incité les banques publiques à améliorer leur qualité d'accueil et fidéliser ainsi leur clientèle ;
- Le recouvrement d'une nouvelle génération de banquiers d'une formation universitaire plus ouverte sur les exigences d'une banque moderne.

Cependant, une part considérable des enquêtés soit 31.04% démontrent leur insatisfaction vis-à-vis de l'accueil du personnel de leurs banques, c'est aussi une part non négligeable. Cette insatisfaction se justifie principalement par le manque d'écoute et de réactivité à leurs problèmes à hauteur de 65% des réponses, le manque de professionnalisme du personnel à un taux de 30% et seulement 5% en raison d'un personnel qui n'est pas présentable.

Ce qui revient à dire que les recommandations des clients enquêtés dans ce sens portent plus sur la compétence professionnelle que sur l'image du personnel. L'amélioration de la qualité d'accueil ne peut progresser davantage qu'après le développement de la fonction marketing de la banque.

3.1.5.2. La qualité de la communication banque-client

Un système d'information fiable et efficace est en mesure d'inciter les opérateurs économiques à adopter les moyens de paiement bancaires au lieu des espèces. Un client est très sensible à la qualité d'information de sa banque, c'est pour cette raison que nous avons demandé aux enquêtés de qualifier le système d'information de leur banque.

Les résultats obtenus s'illustrent dans le tableau suivant :

Tableau n°17 : la qualité du système d'information de la banque

Qualité	Fréquence	%
Très bonne	8	13.79
Bonne	30	51.72
Mauvaise	20	34.49
Total	58	100

Source : notre enquête 2018

Le tableau n° 17 fait ressortir qu'en général, les 58 particuliers détenant un compte bancaire apprécient la qualité du système d'information de leur banque. En effet, 65.51% des répondants sont satisfaits dont 13.79% sont même très satisfaits reflétant une amélioration en la matière qui s'est produite ces dernières années. Cependant, 34.49% des enquêtés la qualifié de « mauvaise », ce qui revient à considérer que des manques persistent encore dans la qualité de la communication banque-client, et la banque publique algérienne doit travailler sur ce paramètre pour attirer et fidéliser les clients.

3.1.5.3. L'appréciation des délais de recouvrement par le particulier

Les banques exercent trois fonctions principales à savoir : la collecte de l'épargne, la distribution des crédits et la gestion des moyens de paiement. Cette dernière a constitué pendant longtemps une des vulnérabilités de la banque algérienne. Cependant, les réformes engagées depuis 2006 ont pu apporter une amélioration notable en matière de réduction des délais de recouvrement.

Ainsi, en vue de déduire l'appréciation du nouveau système de télé-compensation par les clients bancaires, nous avons posé une question dans laquelle nous avons demandé aux interrogés de qualifier les délais de recouvrement des principaux instruments de paiement (chèque et virement) par trois options (courts, moyens et longs).

Il y a lieu de signaler que les 58 particuliers détenant un compte bancaire n'ont pas tous répondu à cette question, puisque, pour certains, leur relation avec la banque se limite à la perception de leur revenu ou au placement de leur argent et n'ont pas à l'usage des moyens

de paiement bancaires, donc, ils ont aucun avis à propos des délais de recouvrement des moyens de paiement.

Tableau n°18 : l'appréciation des délais de recouvrement par les particuliers

	Appréciation des délais de recouvrement					
	Chèque		Virement		Total	
Délais	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Courts	3	13.63	9	25.00	12	20.68
Moyens	11	50.00	23	63.88	34	58.62
Longs	8	36.37	4	11.12	12	20.7
Total	22	100	36	100	58	100

Source : notre enquête 2018

Le tableau n° 18 indique que les délais de recouvrement sont satisfaits à hauteur de 79.32%, dont 58.62% des enquêtés ont opté pour l'option « moyen » et 20.68% pour l'option « court ». Ceci explique largement l'amélioration des délais de recouvrement apporté par la mise en place du système de télé-compensation des paiements de masse.

Cependant, 20.7% des enquêtés stipulent que les délais de recouvrements sont toujours longs. Cette situation peut avoir comme origine la non vulgarisation par les banques du nouveau système de paiement, notamment, des nouveaux délais de recouvrement qui a fait que ces clients tendent toujours à les considérer comme étant longs, relativement à la perception portée sur les anciens délais de recouvrement du système de paiement classique.

3.2 L'utilisation des moyens de paiements scripturaux par les agents économiques

L'usage des moyens de paiement scripturaux est l'une des mesures performantes de la bancarisation d'une économie.

3.2.1 Réalisation d'un paiement par voie bancaire par les ménages :

Pour connaître la prédominance des moyens scripturaux dans les habitudes de paiement des enquêtés, nous avons cherché à évaluer le pourcentage des enquêtés ayant utilisé

un paiement par voie bancaire depuis cette réforme. Les résultats obtenus se présentent dans le tableau suivant :

Tableau N°19 : Paiement par voie bancaire

Réponse	Fréquence	%
Oui	36	36
Non	64	64
Total	100	100

Source : notre enquête 2018

A partir du tableau N° 19 on résulte que les particuliers déclarant avoir réalisé un paiement par voie bancaire sont de 36%. Résultat qui est assez satisfaisant mais qui reste encore loin de l'objectif primordial des pouvoirs publics qui consiste à généraliser les paiements scripturaux dans les habitudes de paiements de la population. D'autant plus si l'on analyse la fréquence d'utilisation de ces instruments : chèque, virement au cours de l'année 2018 celle-ci s'avère très faible.

3.2.1.1 L'utilisation du chèque

La proportion des personnes ayant utilisé le chèque comme instrument de paiement au cours de l'année 2018 se présente dans le tableau suivant :

Tableau N°20 : paiement par chèque

Réponse	Fréquence	%
Oui	21	21
Non	79	79
Total	100	100

Source : notre enquête 2018

Le tableau N°20 indique que seulement 21% des particuliers enquêtés déclarent avoir déjà utilisé le chèque pour le paiement au cours de cette année, et pour une fréquence d'utilisation très faible. En effet, sur ces 21 particuliers ayant utilisé le chèque comme moyen de paiement au cours de cette année.

En justifiant leur choix, les 79% des personnes enquêtés n'ayant jamais procédé à un paiement par chèque au cours de cette année se réfère à :

- La non détention de compte bancaire par certains de ces particuliers ;
- L'inacceptation du chèque par la majorité des commerçants due aux incidents de paiement relatif au chèque ;
- La complexité des procédures bancaire et la recherche de la facilité procurée par l'usage de l'espèce.

Ainsi, nous pouvons conclure qu'en Algérie la population utilise le chèque non pas comme un moyen de paiement mais essentiellement comme formulaire de retrait d'espèces, ce qui indique un « détournement » du moyen de paiement scriptural toujours au profit de la monnaie fiduciaire.

3.2.1.2 l'utilisation du virement

La proportion des personnes ayant utilisé le virement comme instrument de paiement au cours de l'année se présente dans le tableau suivant :

Tableau N°21 : paiement par virement

Réponse	Fréquence	%
Oui	18	18
Non	82	82
Total	100	100

Source : notre enquête 2018

Le tableau N° 21 indique que 18% des enquêtés déclarent avoir réalisé un paiement par virement reflétant une utilisation moins importante que le chèque. Mais toujours pour une faible fréquence d'utilisation puisque sur les 18 personnes ayant utilisé un paiement par virement au cours de cette année.

3.3 La monétique

Les cartes bancaires représentent les nouveaux instruments des paiements et de retrait introduit en Algérie et qui normalement doivent se substituer directement à l'usage du chèque et de l'espèce. En vue de déduire le niveau de généralisation des cartes auprès des particuliers enquêtés, nous avons intégré dans le contenu du questionnaire des questions relatives à la détention des cartes et leur utilisation.

3.3.1 Détention de la carte

Les résultats liés à la détention de la carte par les enquêtés se présentent dans le tableau suivant :

Tableau N°22 : Détention de la carte bancaire par les particuliers

Réponse	Fréquence	%
Oui	40	40
Non	60	60
Total	100	100

Source : notre enquête 2018

Le tableau N°22 indique que 40% des particuliers enquêtés possèdent une carte magnétique (de retrait ou de paiement) ce chiffre représente le taux de monétisation de notre échantillon qui est relativement élevé, contre 60 personnes qui n'ont pas de carte.

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons essayé d'examiner la situation de la bancarisation dans la commune de Ouadhias, l'analyse est faite à travers un questionnaire destiné à la population occupée de la commune.

L'analyse du niveau de bancarisation dans la commune de Ouadhias a eu pour nécessiter le suivi de certains indicateurs de mesure, le niveau de bancarisation sous l'angle de la densité bancaire, sous l'angle du taux de pénétration des services, l'évolution du taux de bancarisation par l'effectif de la banque et en dernier la mesure de la bancarisation sous l'angle de la pénétration de la monétique.

Selon les informations collectées auprès des banques installées dans le territoire de la commune, la bancarisation a connue une évolution remarquable ces dernières années au niveau de nombre de comptes ouverts par les ménages.

Quant à l'usage des moyens de paiements et malgré leur développement, les agents économique et surtout les ménages préfèrent de faire face à leur dépense en espèce « cash ».

Pour finaliser, la commune de Ouadhias, comme les autres communes de la wilaya de Tizi-Ouzou, présente un niveau de bancarisation moyen à cause de plusieurs facteurs. Notamment les procédures d'ouverture d'un compte, le taux d'intérêt faible, la faible densité du réseau bancaire et l'importance du secteur informel...etc.

Conclusion générale

Conclusion générale

La bancarisation est placée au cœur du développement économique dans tout pays développé. Le rôle joué par les banques dans une économie moderne reste indispensable au développement économique.

Le secteur bancaire algérien a enregistré depuis la loi 90/10 une libéralisation sans précédent, cela a permis une ouverture du marché caractérisé par le développement de la concurrence au sein du secteur bancaire grâce notamment à l'installation d'établissements privés.

En dépit des changements apportés dans la dernière décennie, le système bancaire Algérien reste encore tributaire de son passé et des profonds déséquilibres hérités de la période de gestion centralisée. La planification centrale et l'encadrement administratif l'ont fortement imprégné dans ses activités, dans son fonctionnement et dans son comportement.

L'impact de la réforme du système bancaire sur le développement de l'ouverture des comptes par les particuliers de la commune de Ouadhias démontre la modestie du niveau de bancarisation par les particuliers et l'éloignement des services bancaires dans leur culture économique, alors que celle-ci constitue l'un des indicateurs importants du développement de l'activité économique. En effet, la réticence des particuliers vers l'usage des moyens de paiements bancaires s'explique par l'implantation de la culture du cash dans les habitudes de paiement de la population, et l'absence des actions de sensibilisation de la part des banques visant à améliorer la relation banque/client.

Au terme de notre travail, nous pouvons confirmer la deuxième hypothèse du travail selon laquelle le niveau de bancarisation dans la commune de Ouadhias reste encore modeste et moins développé, malgré les progrès enregistrés en matière des réformes du système bancaire Algérien.

On conclut que le développement de la bancarisation en Algérie doit constituer un objectif au profit du plus grand nombre de la population, des actions sur le plan réglementaire et légal doivent être engagées et donner une certaine indépendance dans la prise de décision et les études du marché de ce secteur, il faut s'inscrire aussi comme levier pertinent dans la stratégie de conquête de marché par les banques et comme moyen de modernisation par les populations.

Bibliographie

1. Ouvrages

- ✓ Blanche sousi-roubi & sébastien dussart et franck marmoz, « Lexique de la banque et des marchés financiers », Edition DUNOD, Paris 2009.
- ✓ BOUZAR CHABHA, « systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crises », Edition EL-AMEL, 2010.
- ✓ BOUYAKOUB F : l'entreprise et le financement bancaire, éd. CASBAH, Alger, 2003.
- ✓ CAUDAMINE.G & MONTIER.J : Banque et marché financier, éd. ECONOMICA, Paris.
- ✓ DESCHANEL.V Jean-pierre, Droit bancaire. L'institution bancaire, Dalloz, 1995
- ✓ DESMICHT François, « pratique de l'activité bancaire », 2^{ème} édition DUNOD, Paris, 2007.
- ✓ Elie Cohen. (1991), *Gestion financière de l'entreprise et développement financier*, EDICEF 58 Cedex, Paris.
- ✓ GAUCHON P : vocabulaire d'actualité économique, éd.Ellipes, Paris 1994.
- ✓ GLOUKOVIEZOFF.G : « l'exclusion bancaire des particuliers en France », Edition ECONOMICA, Paris, 2004.
- ✓ GRASUAULT.P et PRIANIS : La banque ; fonctionnement et stratégie ; édition Economique, Paris, 1997.
- ✓ HASSAM FODIL « le système bancaire Algérien », édition l'Economiste d'Algérie, Alger, 2012.
- ✓ Hubert de la Bruslerie, (2010), *Analyse financière, Information financière, diagnostic et évaluation*, Edition DUNOD, Paris.
- ✓ KEZA.PJ « Les enjeux économiques de la bancarisation en Afrique subsaharienne », économie, 2006-2008.
- ✓ MIKDASHI Z : les banques à l'ère de la mondialisation, éd. ECONOMICA, Paris 1998.
- ✓ Pierre-Charles Pupion. (1999), *Economie et gestion bancaires*, DUNOD, Paris.

2. Recherches universitaires (mémoires)

- ✓ BELHAMZI Amina. « Système de mesure des performances des agences bancaires » (cas de la CNEP/Banque), Banque d'Algérie, Ecole supérieure de Banque, Alger 2003.
- ✓ Gansinhounde A.J : « les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA », Université polytechnique de Bénin, Master banque finance.
- ✓ Gansinhounde A.J, « Comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde : situation de l'UEMOA et de la CEMAC », Cotonou, juillet 2008.
- ✓ Naima.A « Automatisation du système bancaire et sécurisation des transactions », INSAG- Ingénieur commercial.2010.
- ✓ SAM.H « Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie », 2008.

- ✓ Sébastien COUSIN. « Quels sont les facteurs qui permettent d'expliquer les différences de performance entre les banques de détail françaises pendant la crise, de 2007 à 2009 », Université Paris Dauphine, 2011.

3. Revues, publications, rapports

- ✓ « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition KPMG Algérie SPA, 2012. KPMG membre algérien du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en Algérie.
- ✓ Guide investir en Algérie, année 2009.
- ✓ Selon le ministère Algérien délégué en charge de la réforme financière : cité dans « enfin, la télé compensation et le paiement de masse » banques : AlgérieSite.com-l'Algérie en 2006- Réformes financières et bancaires 28.12.2006.
- ✓ Rapport de la banque d'Algérie, www.bankofAlgeria.dz.
- ✓ Rapport du Ministère des Finances « Projet de modernisation des infrastructures de traitement des paiements de masse » 2004
- ✓ projet de modernisation des infrastructures de traitement des paiements de masse, élaboré en juin 2004 par Atos Euronext/ Diamis, mandaté par le ministère des finances.
- ✓ RIB : relevé d'identité bancaire est introduit en Algérie sur arrêté de la banque d'Algérie, en 2005.
- ✓ loi de finance 2006
- ✓ L'ordonnance n° 03 -11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- ✓ L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit.
- ✓ Règlement n° 08-01 du 23 décembre 2008.

4. Sites internet

- ✓ www.memoireonline-performance-bancaire-en-période-de-crise-ABDELKADERDARBALI, consulté le 26/06/2018.
- ✓ http://www.memoireonline.com/07/09/2297/m_Determinants-de-la-Performance-Financiere-des-Firmes-Bancaire1.html, consulté le 28/06/2018.
- ✓ www.memoireonline.com, consulté le : 28/06/2018.

Liste des tableaux

Tableau N°1 : Présentation du bilan de la banque	35
Tableau N°2 : Présentation de hors bilan de la banque	35
Tableau N°3 : La répartition de la population de la commune de Ouadhias par sexe selon les estimations de DPSB à la fin de 2017	80
Tableau N°4 : Estimation de la population de la commune de Ouadhias par classe d'âge à la fin 2017 (à la base de RGPH 2008).....	82
Tableau N°5 : Répartition de la population active de Ouadhias par sexe.....	83
Tableau N°6 : Répartition de la population occupée de la commune de Ouadhias par secteur d'activité.....	84
Tableau N°7 : Le réseau des banques publiques de la commune de Ouadhias (2008	85
Tableau N°8 : La densité démographique du réseau bancaire et postale dans la commune de Ouadhias à la fin 2017	86
Tableau N°9 : Répartition de l'échantillon des ménages par sexe.....	90
Tableau N°10 : Répartition de l'échantillon des ménages par âge	90
Tableau N°11 : Répartition de l'échantillon des ménages par secteur d'activité	91
Tableau N°12 : Répartition relative à la culture bancaire des ménages enquêtés	92
Tableau N°13 : Choix de placement de l'argent par les enquêtés	92
Tableau N°14 : Ouverture de comptes bancaires et postaux par les enquêtés.....	94
Tableau N°15 : La nature du compte ouvert par les enquêtés	94
Tableau N°16 : La satisfaction des particuliers vis-à-vis de la qualité d'accueil du personnel de la banque.....	95
Tableau N°17 : La qualité du système d'information de la banque.....	97
Tableau N°18 : L'appréciation des délais de recouvrement par les particuliers.....	98
Tableau N°22 : Détention de la carte bancaire par les particuliers	99
Tableau N°21 : paiement par virement	99
Tableau N°20 : paiement par chèque	100
Tableau N°19 : Paiement par voie bancaire	101

Liste des graphes et schémas

Graphe N°1 : Estimation de la population de la commune de Ouadhias par sexe à la fin de 2017	81
Graphe N°2 : Répartition de la population de la commune de Ouadhias par classe d'âge à la fin 2017	82
Graphe N°3 : Estimation de la population active de la commune de Ouadhias par sexe en 2018.....	83
Graphe N°4 : La répartition de la population occupée de la commune de Ouadhias par secteur d'activité	85
Schéma N°1 : émission du chèque.....	19
Schéma N°2 : l'organigramme de l'agence	78

Annexe

Questionnaire adressé à la population de la commune de Ouadhias.

I. Fiche d'identification :

1. Age :

.....

2. Sexe : Homme Femme

3. Profession :

.....

II. Questions relatives à la culture bancaire et la qualité des services bancaires de base

1. Que signifie une banque pour vous ?

Un moyen de fructifier votre argent

Un moyen de sécuriser votre argent

Un moyen pour le financement de vos projets

Aucune signification

2. Si vous arrivez à mettre de l'argent de côté, préférez-vous :

Le thésauriser

Le placer dans une banque

Autres, veuillez préciser :

.....

3. Avez-vous ouvert un compte ?

Oui Non

4. Si oui de quel compte s'agit-il ?

Compte postale CCP

Compte bancaire

5. Etes-vous satisfait de l'accueil du personnel de votre banque ?

Oui Non

6. Comment jugez-vous la qualité du système d'information de votre banque ?

Très bonne

Bonne

Mauvaise

7. Avez-vous déjà payé par chèque au cours de cette année ?

Oui Non

8. Comment jugez-vous les délais de recouvrement du chèque ?

Courts Moyens Longs

9. Avez-vous déjà payé par virement au cours de cette année ?

Oui Non

10. Comment jugez-vous les délais de recouvrement du virement ?

Courts Moyens Longs

11. Avez-vous déjà fait un paiement par voie bancaire

Oui Non

12. Avez-vous une carte magnétique

Oui Non

Merci pour votre collaboration

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale 2

Chapitre 1 : Cadre théorique sur la banque

Introduction..... 7

Section 1 : Notions générales sur la banque 8

1.1.Définition..... 8

1.1.1. Aspect étymologique 8

1.1.2. Aspect juridique..... 8

1.1.3. Aspect économique..... 9

1.2.Typologie des banques 9

1.2.1. Banque centrale (banque d'Algérie) 9

1.2.2. Banque universelle..... 9

1.2.3. Banques primaires (banques commerciales) 10

1.2.4. Les Banques islamiques..... 10

1.3.Les différentes fonctions des banques 11

1.3.1. La fonction d'intermédiation bancaire 11

1.3.1.1.La collecte de fonds (les ressources des banques) 11

1.3.1.2.Les emplois de la banque (les financements) 12

1.3.1.3.La fonction de liquidité..... 13

1.3.2. La fonction d'offre de service..... 14

1.3.2.1.Les services sur les moyens de paiements 14

1.3.2.2.Les services sur comptes de dépôt..... 15

1.3.2.3.L'échange et les relations avec l'étranger 15

1.3.2.4.La gestion personnalisée de portefeuille titres..... 15

1.3.2.5.La location de coffres 15

1.3.2.6.Services d'offre de conseil 15

Section 2 : le Système de paiement..... 16

2.1.L'évolution des moyens de paiement 16

2.1.1. La monnaie marchandise 16

2.1.2. La monnaie métallique 16

2.1.3. La monnaie papier 16

2.1.4. La monnaie fiduciaire	17
2.1.5. La monnaie scripturale	18
2.1.6. La monnaie électronique.....	18
2.2. Les moyens de paiements classiques ou scripturaux.....	18
2.2.1. Le chèque.....	18
2.2.2. Le virement.....	19
2.2.3. L'avis de prélèvement.....	20
2.2.4. Les titres interbancaires de paiement.....	20
2.3. Les moyens de paiements modernes	21
2.3.1. La monétique	21
2.3.1.1. Présentation de la SATIM (Société d'Automatisation Interbancaire et de Monétique)	22
2.3.1.2. Présentation de la RMI (Réseau Monétique Interbancaire)	24
2.3.2. La carte bancaire, principal produit de la monétique	24
2.3.2.1. La carte de retrait	25
2.3.2.2. La carte de paiement	26
Section 03 : La performance du système bancaire.....	28
3.1. La performance du secteur bancaire.....	28
3.1.1. Définition de la performance	
3.1.2. Types de performance bancaire	29
3.2. Les critères qui déterminent la performance bancaire	30
3.2.1. Les critères internes	30
3.2.2. Les critères externes	32
3.3. Les mesures de la performance bancaire	
3.3.1. Analyse du bilan	
3.3.2. Analyse du compte de résultat.....	36
3.3.3. Analyse par les ratios.....	36
3.4. Les ratios.....	37
3.4.1. L'analyse des ratios	37
3.4.2. Intérêt de l'analyse des ratios	37
3.4.3. Utilisation des ratios	37
3.4.4. Les différents types de ratios	38
Conclusion.....	43

Chapitre 2 : Evaluation du niveau de la bancarisation en Algérie

Introduction.....	45
Section 1 : Présentation du système bancaire Algérie.....	46
1.1. historique du système bancaire Algérien	46
Section 2 : le cadre conceptuel et mesure de la bancarisation	52
2.1. Définition de la bancarisation	52
2.2. Les indicateurs du niveau de bancarisation	53
2.2.1. Le taux de bancarisation ou taux de pénétration des services bancaires	53
2.2.2. La densité du réseau bancaire (DB)	54
2.2.3. Le ratio : Crédit à l'économie / Produit intérieur brut	55
2.2.4. Densité du réseau DAB/GAB par rapport à la population	56
2.2.5. Densité des TPE par rapport à la population	56
2.2.6. Effectifs des banques par rapport à la population active	56
2.3. La hiérarchisation de la bancarisation.....	57
2.3.1. Sur bancarisation, multi bancarisation, exclusion bancaire.....	57
2.3.1.1. La multi bancarisation	57
2.3.1.2. La sur bancarisation	57
2.3.1.3. L'exclusion bancaire	57
2.3.2. Sous bancarisation et promotion de la bancarisation de masse et celle des moyens scripturaux de paiement	58
2.3.2.1. La sous bancarisation ou faible bancarisation	58
2.3.2.2. La marge de bancarisation	59
2.3.2.3. La promotion de la bancarisation de masse	59
Section 3 : Contraintes de développement de la bancarisation au niveau régional et national	60
3.1. Contraintes de la bancarisation au niveau régional (Tizi-Ouzou)	60
3.2. Contraintes de développement de la bancarisation au niveau national	61
3.2.1. Contraintes liées à la fragilité du système bancaire algérien	61
3.2.1.1. Les crises bancaires	61
3.2.1.2. Le manque de professionnalisme ou l'absence de culture du client dans les banques	62
3.2.1.3. Une clientèle non bancarisée réticente à la traçabilité	63
3.2.1.4. La pénalisation de l'acte de gestion au niveau des banques publiques	63
3.2.2. Contraintes liées aux facteurs culturels, socioéconomiques et géographiques.	63
3.2.3. Les facteurs culturels	64
3.2.4. Les facteurs socioéconomiques	65
3.2.5. Contraintes géographiques	66
Conclusion.....	67

Chapitre 3: Analyse du niveau de bancarisation dans la commune de Ouadhias

Introduction.....69

Section 1 : Présentation de L'ORGANISME D'ACCUIL (BADR)70

1.1. Présentation de la BADR.....	70
1.1.1. La création de la BADR	70
1.1.2. Organisation générale de la BADR	70
1.2. Les missions et objectifs de la BADR	72
1.2.1. Les missions de la BADR	72
1.3. Présentation de l'agence de Ouadhias	72
1.3.1. Les fonctions de l'agence	73
1.3.2. L'effectif.....	74
1.3.3. Les clients	74
1.3.4. Composants de l'agence de Ouadhias	74
1.3.5. Présentation du service crédit	77
1.4. Organigramme de l'agence.....	78

Section 02 : Méthodologie de l'enquête79

2.1. Présentation de la commune de Ouadhias	79
2.1.1. Situation géographique	79
2.1.2. Aspect administratif.....	79
2.1.3. Situation démographique	79
2.1.3.1. Répartition de la population par sexe.....	80
2.1.3.2. Répartition de la population par classe d'âge.....	81
2.1.3.3. La structure de la population occupée par le secteur d'activité.....	84
2.1.4. Le réseau bancaire de la commune.....	85
2.1.5. Le réseau postal de la commune de Ouadhias	86
2.1.6. La densité du réseau bancaire et postal.....	86
2.2. méthodologie de l'enquête.....	87
2.2.1. Déroulement de l'enquête.....	87
2.2.2. Le questionnaire.....	88
2.2.3. L'élaboration du questionnaire	88
2.2.4. Contenu des questionnaires	88
2.2.5. Les techniques statistiques.....	89

Section 03 : Culture bancaire et identification de la relation banque-client90

3.1. La culture bancaire et identification de la relation banque-client.....	90
3.1.1. Caractéristique de l'échantillon	90
3.1.2. Perception de l'agence bancaire par les particuliers.....	91
3.1.3. La culture de placement bancaire chez le particulier.....	92
3.1.4. Détention de comptes par les particuliers	93
3.1.5. Perception de la qualité des services de paiement bancaires par le particulier.	95
3.1.5.1. La qualité d'accueil du personnel de la banque	95
3.1.5.2. La qualité de la communication banque-client	96
3.1.5.3. L'appréciation des délais de recouvrement par le particulier.....	97
3.2 L'utilisation des moyens de paiements scripturaux par les agents économiques...	98
3.2.1 Réalisation d'un paiement par voie bancaire par les ménages	98
3.2.1.1 L'utilisation du chèque	99
3.2.1.2 l'utilisation du virement	100
3.3 La monétique	100
3.3.1 Détention de la carte	101
Conclusion.....	102
Conclusion générale	104
Bibliographie	
Liste des tableaux	
Liste des graphes et schémas	
Annexes	
Table des matières	

Résumé

La bancarisation désigne le nombre de personnes titulaires d'un compte en banque, d'une autre manière c'est le pouvoir des institutions bancaires à canaliser la majorité des transactions monétaires des différents agents économiques à mobiliser leurs épargnes et à réduire par là au maximum la fuite des capitaux en dehors du circuit bancaire. Il est en général fonction du niveau de développement économique, plus un pays est développé, plus son niveau de bancarisation est élevé et inversement.

L'Algérie a réalisé des réformes en matière de la réglementation bancaire depuis deux décennies, afin d'ouvrir le champ d'investissement aux capitaux privés nationaux et étrangers dans le secteur bancaire et de veiller plus sur la stabilité de l'activité bancaire.

De ce fait, le taux de bancarisation a connu des améliorations ces dernières années en Algérie et particulièrement dans la commune de Ouadhias, ce dernier demeure encore modeste contrairement aux attentes de l'Etat.

L'amélioration du niveau de bancarisation ne peut se concevoir aujourd'hui sans le développement des services bancaires et la promotion de l'épargne des agents à capacité de financements de la commune de Ouadhias.

Mots clés : Bancarisation, services bancaires, BADR, Algérie, Ouadhias.

summary

The bankarization refers to the number of people holding a bank account, otherwise it is the power of banking institutions to channel the majority of monetary transactions of different economic agents to mobilize their savings and thereby reduce to the maximum the flight of capital out of the banking circuit. It is usually a function of the level of economic development, the more a country is developed, the higher its level of banking is high and vice versa.

Algeria has been reforming banking regulations for two decades, to open the investment field to domestic and foreign private capital in the banking sector and to focus more on the stability of the banking business.

As a result, the rate of banking has improved in recent years in Algeria and particularly in the town of Ouadhias, it remains modest despite the expectations of the state.

The improvement of the level of banking can not be conceived today without the development of banking services and the promotion of savings of agents with financing capacity of the municipality of Ouadhias.

Keywords: Banking, banking services, BADR, Algeria, Ouadhias.